

TRADE UNIONS AND TRADE

ÉVALUER L'IMPACT POSSIBLE DE LA ZLECAF
EN NAMIBIE ET LES RÉPERCUSSIONS POUR LES
SYNDICATS DANS LE PAYS



Novembre 2021

sask^{fi}



LRS Labour
Research
Service



Auteur

Labour Resource and Research Institute (LaRRI)

TEL: +264 (0) 61 217969

Email: info@larri-namibia.org

Windhoek, Namibia

Équipe éditoriale

ITUC Africa: Eric Manzi (Eric.Manzi@ituc-africa.org)

LRS: Trenton Elsley (trenton@lrs.org.za); Marie Daniel
(marie@lrs.org.za)

La recherche a été développée en coopération avec l'Organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale (CSI-Afrique) et soutenue par le Centre de solidarité syndicale de Finlande (SASK)

Conception et mise en page: Michael Lusaba

LRS Labour
Research
Service



sask^{fi}





Table des Matières

	RÉSUMÉ ANALYTIQUE	07
01	INTRODUCTION	12
	1.1 OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	12
	1.2 APPROCHES MÉTHODOLOGIQUES : CONCEPTION DE L'ÉTUDE, COLLECTE ET ANALYSE DES DONNÉES	12
	1.3 STRUCTURE DU RAPPORT	13
02	APERÇU DES DIMENSIONS ET IMPACTS SOCIAUX DES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE	14
	2.1 MONDIALISATION ET LIBÉRALISATION DES ÉCHANGES	14
	2.2 DISPOSITIONS SOCIALES DES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE	15
	2.3 IMPACTS DE LA LIBÉRALISATION DU COMMERCE	16
	2.3.1 LIBÉRALISATION DU COMMERCE ET INFORMALITÉ	17
	2.3.2 GENRE ET LIBÉRALISATION DU COMMERCE	17
	2.3.3 RÉSEAUX TRANSFRONTALIERS, MIGRATION ET LIBRE-ÉCHANGE	18
03	LA ZLECAF ET LE PAYSAGE ÉCONOMIQUE DE LA NAMIBIE	20
	3.1 LA ZLECAF	20
	3.2 LE STATUT DE LA ZLECAF EN NAMIBIE	21
	3.3 STRUCTURE DES NÉGOCIATIONS EN NAMIBIE	23
	3.4 AVANTAGES COMMERCIAUX ATTENDUS DE LA ZLECAF SUR L'ÉCONOMIE	24
	3.5 LE COMMERCE INTERNATIONAL	25
	3.6 ANALYSE SECTORIELLE	28
	3.6.1 AGRICULTURE	29
	3.6.2 INDUSTRIE	31
	3.6.3 SERVICES	32



3.7 TRAVAIL ET EMPLOI	32
3.8 TAILLE DU MARCHÉ	33
3.9 EPARGNE ET INVESTISSEMENT	34
3.10 COVID-19 ET EMPLOI	35
3.11 CONCLUSIONS ET RÉFLEXIONS SUR LA COMPÉTITIVITÉ INTERNATIONALE	36
04 LES DÉFIS DES ACCORDS DE LA ZLECAF	37
4.1 IMPACTS ANTICIPÉS SUR LE TRAVAIL ET L'EMPLOI	37
4.2 LE GENRE ET LA ZLECAF	39
4.3 L'INFORMALITÉ	40
4.4 MIGRATION TRANSFRONTALIÈRE ET DYNAMIQUE RÉGIONALE	41
05 LA ZLECAF ET LE SYNDICALISME	42
5.1 LA COMPRÉHENSION DE LA ZLECAF PAR LES SYNDICATS	42
5.2 INTÉGRATION DES QUESTIONS DE TRAVAIL DANS LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES	42
5.3 PARTICIPATION DES REPRÉSENTANTS SYNDICAUX AUX NÉGOCIATIONS COMMERCIALES	43
5.4 FAÇONS POSSIBLES D'IMPLIQUER LES SYNDICATS	43
5.5 CONCLUSIONS	44
06 RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS	46



Liste des Figures

Chiffre 1: Composantes de la ZLECAF	21
Chiffre 2: Status of ZLECAF protocols	22
Chiffre 3: Taux de croissance des industries en pourcentage,, 2014-2020	25
Chiffre 4: Déficit commercial et ratio exportations-importations par année - 2010-2019	26
Chiffre 5: Destinations des exportations par bloc commercial pour la Namibie - 2019	26
Chiffre 6: Tendence des exportations intra-africaines pour la Namibie	27
Chiffre 7: Tendence des exportations intra-africaines pour la Namibie	28
Chiffre 8: Intensité des flux d'IDE (% du PIB) pour les années 2000-2019	28
Chiffre 9: Exportations de poisson	29
Chiffre 10: Emploi dans l'agriculture, l'industrie et les services (pour 1000 de l'emploi total)	30
Chiffre 11: Exportations de services (millions de dollars US) pour 2006, 2010, 2014	32
Chiffre 12: Emploi par secteur d'activité économique, par différentes périodes	33
Chiffre 13: Evolution du revenu disponible 2005-2013 en % de disparités infranationales	34
Chiffre 14: Epargne brute et formation brute de capital fixe en pourcentage du PIB	34
Chiffre 15: Tendence COVID-19 entre mars 2020 et septembre 2021	35

Liste des Tableaux

Tableau 1: Répartition en pourcentage de la population active occupée dans certains secteurs, par sexe, au cours des années sélectionnées	38
Tableau 2: Répartition en pourcentage du niveau d'éducation parmi la population active occupée, 2012-2018	38
Tableau 3: Répartition en pourcentage de la profession par sexe, 2014-2018	39
Tableau 4: Emploi informel	40



List of Abbreviations

AU	African Union	NCCI	La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Namibie
AU	Union africaine	NISO	Organisation du secteur informel de Namibie
ZLECA	Accord de libre-échange continental africain (ZLECAf)	NSA	Agence de statistique de Namibie
OSC	Civil Society Organisations	NUNW	Syndicat national des travailleurs Namibiens
CES	Confédération Européenne des Syndicats	OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques OMD
UE	Union européenne	PTA	Accord commercial préférentiel
FDI	(IDE) Investissement Direct Étranger	SACU	Union douanière d'Afrique australe
FTA	Accord de libre échange	SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
PIB	Produit Intérieur Brut	SATUCC	Conseil de coordination des syndicats d'Afrique australe
RNB	Revenu national brut	SSA	Afrique Sub-Saharienne
GNDI	revenu national brut disponible	TIGA	Accord sur le commerce des marchandises
OIT	International Labour Organisation	TISA	Accord sur le commerce des services
MIT	Ministère de l'Industrialisation et du Commerce	TUCNA	Trade Union Congress of Namibia (TUCNA)
MLEC	Ministère du travail et de l'emploi	OMC	Organisation mondiale du commerce
NMC	les entreprises multinationales		
MoHSS	Ministère de la Santé et Services sociaux du Québec		
MSME	Micro, petites et moyennes entreprises		



REMERCIEMENTS

Ce rapport d'évaluation d'impact a été préparé par le Labor Resources and Research Institute (LaRRI). L'analyse a été rendue possible grâce au soutien financier du Labour Research Services (LRS). Les chercheurs remercient tous les responsables gouvernementaux, le personnel du secrétariat de la SACU et les syndicalistes qui ont consacré un temps précieux à fournir des informations précieuses sur la ZLECAF.

Organisation du secteur informel de Namibie (NISO)	<ul style="list-style-type: none">• Mr V. Kandenge – Secrétaire Général• Mr Beukes – NISO Numérisation
Congrès des syndicats de Namibie (TUCNA)	<ul style="list-style-type: none">• Mr M. Kavihuha – Secrétaire général
Syndicat national des travailleurs namibiens (NUNW)	<ul style="list-style-type: none">• Mr J. Muniaro – Secrétaire général
Ministère du Commerce et de l' Industrie	<ul style="list-style-type: none">• Ms Ndiitah Nghipondoka-Robiati – Adjointe exécutive. Directeur• Ms V. Nghefuniwa – Coordinatrice Commerce
Ministère du travail et de l'emploi	<ul style="list-style-type: none">• Ms L. Indombo – Directrice exécutive• Mr A. Mwiya – Directeur (Services du travail)• Ms A. Mudjanima – Directrice (Inspections du travail)• Ms Meriam Nicodemus• Ms Maria Shipunda
Union douanière d'Afrique australe (SACU)	<ul style="list-style-type: none">• Ms L. Ntlopo – Directrice adjointe (Commerce)• Ms A. Kamhulu – Coordinatrice de la ZLECAF



RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Objectif

La ratification par les gouvernements africains en vue d'établir un accord de libre-échange continental africain (ZLECAF) a recentré l'attention des décideurs, des praticiens du développement et des acteurs sociaux sur la libéralisation du commerce. Ils ont également attiré l'attention des syndicats, en soulignant en particulier l'importance des politiques commerciales sur les opportunités et les défis qu'elles auront sur l'agenda de l'emploi et du travail décent, y compris son effet sur la réduction de la pauvreté et des inégalités, et la durabilité environnementale. Le but de cette recherche était d'évaluer l'impact possible de la ZLECAF en Namibie et les implications pour les syndicats dans le pays. En particulier, l'étude avait pour objectif de décrire les éléments clés de l'accord en Namibie ; décrire les structures et les processus de l'accord en Namibie ; fournir une mise à jour sur l'état des négociations sur l'accord en Namibie ; identifier des stratégies possibles pour l'engagement des syndicats dans les processus de l'accord en Namibie qui garantiront l'intégration des questions de travail, et finalement cette étude vise à aider le Congrès Syndical de Namibie (TUCNA) et ses affiliés à formuler des cadres de suivi du développement et de mesure de l'impact de la ZLECAF ainsi qu'un cadre pour une campagne populaire de sensibilisation à la ZLECAF.

2. Méthodologie

L'étude a adopté une approche SWOT pour identifier les opportunités et les défis de la mise en œuvre de la ZLECAF en Namibie en matière d'économie, d'emploi et de durabilité. Les données secondaires sur les principaux indicateurs du commerce international ont été examinées, en mettant l'accent sur le commerce intra-africain actuel et en déterminant les forces et les opportunités offertes à la Namibie, ainsi que les défis et menaces probables de l'ouverture de l'économie. Nous avons en outre effectué une analyse sectorielle portant sur les industries destinées à la libéralisation et les impacts probables. L'analyse des données secondaires a été étayée par des entretiens avec des informateurs clés tels que des syndicalistes, des représentants du gouvernement sur le travail et le commerce, et du personnel du forum commercial du secteur privé.

3. Principales Conclusions

3.1 État des négociations de la ZLECAF en Namibie

La Namibie mène des négociations sur l'Accord de libre-échange continental - en bloc sous l'égide de la SACU (conformément aux statuts de 2002). En juillet 2021, la ZLECAF n'était pas encore affectée, car les règles d'origine n'avaient pas encore été finalisées. Le pays a donné la priorité aux flux de capitaux et aux investissements lors de la première phase des négociations avec le commerce des services ouvert à 97,5% pour la ZLECAF et le commerce des marchandises, ouvert à 90% pour le commerce dans le cadre de la ZLECAF. Le tourisme, les transports, les finances et la banque sont des exemples d'industries de services ouvertes à la libéralisation du commerce ; du côté du secteur des marchandises, la Namibie est ouverte dans les industries de la pêche, de l'agriculture et de la fabrication.

3.2 Balance commerciale et implications

Les données macroéconomiques sur le commerce international révèlent des déficits commerciaux persistants au cours de la dernière décennie (2010-2020). Cela est principalement dû à l'importation de produits manufacturés et de machines de grande valeur tout en exportant principalement des produits primaires de faible valeur. Un examen de la structure commerciale historique de la Namibie avec les pays africains avant la mise en œuvre de l'accord indique que le marché namibien pour les importations et les exportations se situe dans la zone de la SADC, principalement dominée par l'Afrique du Sud. Ainsi, l'accord de la ZLECAF offre à la Namibie l'opportunité d'élargir sa part de marché à la fois pour les importations et les exportations. L'exploitation minière, l'agriculture et la pêche offrent à la Namibie une opportunité de développer des industries à valeur ajoutée pour ces produits. En ce qui concerne les importations, cela pourrait également constituer une opportunité pour la stratégie de croissance intérieure du pays en termes de substitution des importations par des biens produits dans le pays.



3.3 Impacts prévus sur le travail et l'emploi

L'impact de la ZLECAf sur l'emploi et le travail peut être considéré sous deux aspects. D'une part, il l'augmentation des chaînes de valeur offre une opportunité de création d'emplois – ceci peut conduire à une croissance des emplois grâce aux flux de capitaux dans le commerce et les investissements. Deuxièmement, la libéralisation du commerce ouvre la Namibie à un plus grand marché où elle peut vendre ses produits et ses ressources. Tous ces éléments recensent les possibles impacts positifs de la ZLECAf, reconnus par un certain nombre d'acteurs, y compris les organismes de coordination des syndicats et les organisations du secteur informel qui ont été interrogés.

D'un autre côté, il y a un risque potentiel de pertes d'emplois. De toute évidence, à mesure que l'économie s'ouvre, une certaine perte de diversité peut entraîner des pertes d'emplois principalement dans les industries naissantes. Les syndicats en Namibie considèrent les négociations actuelles de la ZLECAf plus comme une menace qu'une opportunité. Les syndicats critiquent la vaste portée des négociations de la ZLECAf entreprises par la Namibie, sans évaluation préalable de la vulnérabilité et de la résilience de la main-d'œuvre. Une analyse plus approfondie est pourtant nécessaire pour identifier les effets multidimensionnels du libre-échange. Les expériences passées d'investissements en Namibie nous renseignent sur les effets négatifs des accords de libre-échange, en particulier pour les travailleurs non qualifiés, les femmes, le secteur informel et la durabilité. Nous les considérons ci-dessous.

3.4 Genre et libéralisation du commerce

Des preuves des effets à la fois positifs et négatifs de la libéralisation du commerce sur le genre ont été présentées. Les syndicats suggèrent que l'ouverture non réglementée de l'économie peut aggraver les impacts négatifs sur les femmes. Les statistiques de la main-d'œuvre en Namibie confirment cette inégalité entre les sexes, les hommes étant plus à même d'être plus présents dans l'extrémité formelle du cont nuum et les femmes dans l'extrémité informelle.

3.5 Durabilité et accords commerciaux

Il est important de trouver le bon équilibre entre les accords commerciaux et les investissements pour assurer la durabilité. Des négociations et des accords mal conçus ont tendance à favoriser les entreprises multinationales (MNC) et détruisent les environnements et les moyens de subsistance. Les multinationales peuvent facilement concurrencer les entreprises existantes, ce qui entraîne

des pertes d'emplois et de moyens de subsistance. Les entreprises d'investissement peuvent être de gros pollueurs, par exemple, celles du secteur minier peuvent polluer l'eau et la terre, rendant l'agriculture de subsistance impossible pour les communautés environnantes. Les syndicats exigent une surveillance plus stricte et un renforcement des pouvoirs réglementaires de divers organes mandatés pour une telle surveillance, afin d'assurer la durabilité. Il s'agit notamment d'organismes tels que les Conseils de surveillance environnementale, le Conseil de la concurrence, le Conseil national des normes, entre autres, qui devraient être autorisés à exercer leur mandat sans ingérence.

3.6 Intégration des questions de travail dans les négociations commerciales

Les dimensions sociales font désormais partie des négociations commerciales. L'étude montre que jusqu'à présent, celles-ci n'ont pas été explicitement présentées dans la première phase des négociations de la ZLECAf. Réalisant que le pays a déjà ratifié la ZLECAf et s'est engagé à sa mise en œuvre dans certaines industries, les syndicats exigent que la main-d'œuvre soit intégrée dans toutes les négociations commerciales. Les syndicats soulignent que le travail et le commerce sont indissociables. On ne peut parler de commerce sans parler de travail, et donc une dimension nouvelle et inclusive s'impose de toute urgence, contrairement au programme exclusiviste qui a vu l'exclusion des syndicats de ces discussions depuis le début.

3.7 Participation des représentants du travail aux négociations commerciales

Les syndicats devraient mettre en place un plan sur la manière dont les emplois peuvent être protégés dans le cadre de la libéralisation du commerce, tout en maintenant l'afflux de capitaux et les investissements en Namibie. Une stratégie est requise de toute urgence pour multiplier les avantages de la ZLECAf et promouvoir le régionalisme développemental en Afrique.

3.8 Voies et Moyens pour impliquer les syndicats

Les syndicats ont clairement montré leur volonté de participer aux négociations commerciales - et de canaliser directement les problèmes d'emploi et de travail qui peuvent être identifiés dès le début. Il existe deux voies, à travers les entités nationales ou les partenaires régionaux.

4. Conclusion

Tout en étant conscient des gains envisagés pour la Namibie, il ne faut pas oublier que les investisseurs sont souvent motivés par les bénéfices et qu'ils feraient tout pour minimiser les coûts, au détriment des travailleurs, de l'environnement et du bien-être général de la communauté.

4.1 Propositions pour les négociations de la ZLECAF :

Voici quelques propositions que les syndicats peuvent exiger :

- **Le tripartisme dans les phases de négociation:** Par analogie avec le Forum commercial déjà existant, le TUCNA appelle à la création d'un groupe de travail permanent formel qui permettrait directement le tripartisme.
- **Processus de consultation amélioré:** Cela assurera la transparence et garantira la mise des questions de travail sur la table des négociations.
- **Meilleure évaluation des impacts:** À la lumière de l'impact négatif potentiel du cadre de négociation passé et actuel, les syndicats devraient insister d'urgence sur le principe d'une évaluation globale de l'impact des politiques de libéralisation, par exemple les impacts sur les emplois dans les secteurs prioritaires des biens et services.
- **Transition juste:** Considérant que le changement est inévitable et que la Namibie ne peut pas être complètement isolée des accords régionaux de commerce et d'investissement, il est nécessaire d'identifier des options qui amélioreraient et autonomiseraient les travailleurs qui seront désavantagés par le chômage émergent.
- **Durabilité et accords régionaux de commerce et d'investissement (AIR):** les syndicats devraient exiger un cadre clair pour la conduite des évaluations environnementales des négociations commerciales.
- **Mesures d'urgence:** Le TUCNA demande plus de réglementations permettant de se prémunir contre le non-respect des règles du libre-échange. Davantage de clauses d'exception doivent être formulées. Les principes du libre-échange doivent respecter la protection des droits de l'homme, de l'environnement, de la santé et de

la sécurité et du droit à un développement durable qui diminue les disparités au sein des pays et entre les pays.

- **Renforcement des pouvoirs réglementaires du ministère du Travail et d'autres organes de surveillance tels que les conseils de surveillance environnementale,** le Conseil de la concurrence, le Conseil national des normes, entre autres. Ces derniers devraient être autorisés à exercer leur mandat sans ingérence.
- **Hors Services Publics:** Certains services publics sont mieux desservis dans le cadre du gouvernement. Il devrait s'agir d'exceptions de service.

4.2 Actions pour améliorer et atténuer les impacts de la ZLECAF

La politique corrective doit être menée aux niveaux national et local. Les politiques au sein des nations continuent d'être un facteur clé pour déterminer si la Namibie bénéficierait du libre-échange. Les politiques de gestion du libre-échange doivent être adaptées aux différentes circonstances et nécessitent une participation plus large, y compris des consultations d'autres partenaires sociaux dans leur formulation. Voici quelques suggestions pour les syndicats en Namibie.

4.2.1 Développer une réponse syndicale pour garantir l'évaluation de l'impact sur l'emploi



Ce que l'on peut faire

- Engager le gouvernement à élaborer une évaluation nationale de la vulnérabilité de l'emploi (NEVA) et des plans sectoriels de résilience à l'emploi (SJRP). Les SJRP devraient être élaborés par les ministères concernés pour explorer les opportunités de création d'emplois dans le secteur.
- Les syndicats devraient exiger et participer à l'introduction de plans sociaux et du travail (SLP). Les SLP décrivent la façon dont la responsabilité d'entreprise prévoit de partager certains des avantages des entreprises multinationales avec les communautés locales. Les SLP peuvent également être utilisés pour renforcer les liens en aval de la planification de la transition.



4.2.2 Développer une réponse syndicale pour garantir l'agenda du travail décent sur les dispositions commerciales dans la ZLECAF



Ce que l'on peut faire

- Les partenariats stratégiques sont essentiels. En se joignant à d'autres, les syndicats peuvent rassembler une masse critique de voix qui est plus susceptible d'être prise en compte par les décideurs politiques.
- Lancer une série d'initiatives pour collecter et échanger des idées politiques, des expériences et des connaissances, en collaboration avec le Parlement et les partenaires sociaux pour développer des solutions réalistes en vue de parvenir à un travail décent dans toutes les formes de travail.
- Renforcer et engager les réseaux existants avec les partenaires sociaux pour lancer une discussion sur les nouvelles formes de travail qui ont émergé ou émergeront avec la libéralisation du commerce - en examinant le statut légal de l'emploi, la protection sociale, la codétermination et la représentation des intérêts.

4.2.3 Engager les CER pour garantir l'inclusion des structures institutionnelles et des initiatives dans le processus de la ZLECAF



Ce que l'on peut faire

- Redynamiser la coopération sous-régionale dans le but de promouvoir un processus d'intégration régionale plus fort, y compris, entre autres, le commerce interrégional, la libre circulation des capitaux/travail/marchandises, l'harmonisation de l'éducation.
- Le mouvement syndical devrait prendre une voix plus proactive, collective et plus forte dans le développement actuel et futur de la ZLECAF. Le syndicat devrait se concentrer sur le renforcement du dialogue entre le mouvement syndical dans la SADC/SACU et les gouvernements nationaux en vue de faire pression pour un agenda traitant du marché du travail au sein de la SADC/SACU.
- En outre, les syndicats nationaux devraient renforcer la SATUC en tant que mécanisme régional reliant les

centrales syndicales nationales d'Afrique australe, ce qui donnerait à la Namibie une meilleure voix.

4.2.4 Développer un cadre générique pour une campagne populaire de sensibilisation sur la ZLECAF parmi les travailleurs en Namibie et ses défis en matière d'emploi et de protection des droits du travail.



Ce que l'on peut faire

- Organiser un atelier proposant des sessions complètes et interactives visant à responsabiliser les participants syndicaux.
- Soutenir des activités de formation plus conventionnelles telles que des ateliers sur des aspects spécifiques du dialogue social (lobby, genre, etc.)
- Exiger le pluralisme syndical qui permettrait une participation active à la prise de décision des politiques publiques dans un certain nombre de forums tripartites réunissant les travailleurs, le gouvernement et les entreprises pour tenter de parvenir à un accord sur les politiques industrielles et du travail.
- Plaidoyer pour l'attachement d'une charte sociale au protocole du marché commun de la ZLECAF. La charte devrait inclure des paragraphes sur le travail décent, les marchés du travail, l'emploi décent, la création d'emplois et d'autres questions socio-économiques, qui contribueraient activement au développement inclusif et durable en Namibie et dans d'autres États parties de la région.

4.2.5 Développer la capacité d'analyser les impacts connus et prévisibles de la ZLECAF sur la croissance économique et la création d'emplois



Ce que l'on peut faire

- Création du programme de renforcement des capacités et des compétences de la chaîne de valeur.
- Recherche active et formation à l'élaboration des politiques nationales de l'emploi. Les syndicats devraient mener leur propre suivi et analyse au niveau national pour s'assurer que le pays est sur la bonne voie pour remplir ses engagements.

- Inclusion de la libéralisation du commerce dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté avec la reconnaissance de son importance pour les moyens de subsistance et des impacts et avantages différenciés selon le sexe pour ceux qui sont directement et indirectement impliqués dans le secteur.
- Recherche approfondie sensible au genre sur l'impact différentiel des pratiques actuelles et des changements techniques sur la vie des femmes et des hommes dans les secteurs de libéralisation du commerce ciblés.

4.2.6 Faire face aux travailleurs précaires



Ce que l'on peut faire

- Engagez-vous dans des recherches efficaces sur tous les problèmes émergents du travail, par exemple sur le niveau de précarité sur le marché du travail émergent. Cela implique des enquêtes périodiques auprès des citoyens, un engagement dans les médias sociaux, un engagement fréquent dans les médias de masse. Ils doivent utiliser les nouvelles technologies pour l'organisation des travailleurs. Il est nécessaire de comprendre ce qui se passe et de construire un agenda défini avec ces travailleurs.
- Les syndicats devraient être proactifs dans l'élaboration des politiques publiques sur l'industrialisation durable en examinant les dimensions économiques, environnementales et sociales des diverses formes de travail afin de se prémunir contre l'aggravation des inégalités.
- Le dialogue social est nécessaire pour garantir que le libre-échange ne porte atteinte ni aux conditions de travail ni aux normes de service. Les syndicats devraient s'engager en permanence dans la négociation collective et le dialogue social. La négociation collective devrait être renforcée et la participation des travailleurs et de leurs syndicats encouragée dans les processus de négociation d'une transition juste qui s'étendent aux entreprises et aux secteurs
- Les syndicats doivent également jouer un rôle en veillant à ce que les travailleurs ruraux et informels soient à la table des négociations commerciales.
- L'éducation formelle, la formation, le recyclage et l'apprentissage tout au long de la vie devraient être encouragés pour les travailleurs, leurs familles et leurs communautés





INTRODUCTION

La ratification par les gouvernements africains portant création d'un accord de libre-échange continental africain (ZLECAf) a recentré l'attention des décideurs, des praticiens du développement et des acteurs sociaux sur la libéralisation du commerce. La ZLECAf est un programme exécutif de l'accord visant à faciliter et à développer un commerce interafricain en vue d'établir une zone commerciale panafricaine. La ZLECAf a également attiré l'attention des syndicats, en soulignant en particulier l'importance des politiques commerciales ; sur les opportunités et les défis qu'elles auront sur l'agenda de l'emploi et du travail décent, y compris son effet sur la réduction de la pauvreté et des inégalités, et la durabilité environnementale. Le but de cette recherche était d'évaluer l'impact possible de la ZLECAf en Namibie et les implications pour les syndicats dans le pays. En détail, l'étude avait pour objectif de décrire les éléments clés de l'accord en Namibie ; décrire les structures et les processus de l'accord en Namibie ; fournir une mise à jour sur l'état des négociations sur l'accord en Namibie; identifier des stratégies possibles pour l'engagement des syndicats dans les processus de l'accord en Namibie qui garantiront l'intégration des les questions de travail, et finalement il vise à aider le congrès syndical de Namibie (TUCNA) et ses affiliés à formuler des cadres pour surveiller le développement et l'impact de la ZLECAf et un cadre pour une campagne populaire de sensibilisation à la ZLECAf.

1.1 Objectifs de l'étude

Cette étude a évalué l'impact de l'ZLECAf en Namibie, et les implications pour les syndicats dans la promotion de l'agenda du travail décent et des droits des travailleurs dans les négociations et la mise en œuvre de l'ZLECAf. Elle couvrait particulièrement les objectifs suivants :

- Évaluer les divers impacts ou implications possibles de la ZLECAf en Namibie tout en tenant compte des dynamiques régionales et continentales,
- Décrire les éléments clés de l'accord en Namibie,
- Décrire les structures et les processus de l'accord en Namibie,
- Fournir une mise à jour sur l'état des négociations sur l'accord en Namibie,
- Identifier les stratégies possibles pour l'engagement des syndicats dans les processus de l'accord en Namibie, et éventuellement.
- Contribuer à l'élaboration d'un guide syndical.

Le travail devrait aider les syndicats à formuler des cadres de suivi du développement et de l'impact de la ZLECAf et un

cadre pour une campagne populaire de sensibilisation à la ZLECAf.

1.2 Approches méthodologiques: Conception de l'étude, collecte et analyse des données

L'étude a été menée en utilisant une conception de méthodes mixtes, combinant des approches qualitatives et quantitatives.

DONNÉE PRIMAIRE

L'approche qualitative impliquait des entretiens avec des informateurs clés et des entretiens approfondis en face à face avec les principales parties prenantes. Au premier rang se trouvaient quatre groupes clés d'organisations :

- a) entretiens avec un représentant de la SACU - pour recueillir des informations sur les secteurs identifiés pour la libéralisation dans le cadre des négociations de la ZLECAf. Les entretiens ont exploré les opportunités, les contraintes et les impacts possibles de la ZLECAf identifiés dans le cadre de la SACU ;

- b) entretiens avec des représentants gouvernementaux du ministère de l'Industrialisation et du Commerce. Les personnes interrogées étaient des experts en politique commerciale et des dirigeants d'entreprises gouvernementales – sur les négociations commerciales. Cela a permis de recueillir des données sur les structures et processus de l'accord de la ZLECAF en Namibie, secteurs stratégiques ou orientés vers l'exportation négociés dans le cadre de la ZLECAF. Encore une fois, nous avons rassemblé des informations sur les opportunités et leur impact sur la ZLECAF, et avons examiné plus en détail les interactions avec la SACU.
- c) entretiens avec des représentants du gouvernement sur les questions de travail et la création d'emplois dans les négociations commerciales. Il s'agissait d'une table ronde avec des hauts fonctionnaires du ministère du Travail, des Relations industrielles et de la Création d'emplois.
- d) entretiens avec des syndicats et des représentants du secteur informel. Les syndicats interrogés étaient le Congrès des syndicats de la Namibie (TUCNA) et ses affiliés, le Syndicat national des travailleurs de la Namibie (NUWN) et l'Organisation du secteur informel de la Namibie (NISO). Les discussions de groupe ont permis de recueillir les informations suivantes :
- (i) si les syndicalistes ont connaissance de la ZLECAF;
 - (ii) comment ils conçoivent les impacts de la ZLECAF et de la libéralisation du commerce;
 - (iii) si ils savent quels secteurs seront touchés?
 - (iv) quelles sont les questions sur lesquelles ils aimeraient prendre position.

DONNÉES SECONDAIRES

L'approche quantitative a examiné les données macroéconomiques secondaires sur le commerce international et a évalué leur situation et les implications de la ZLECAF. L'analyse était descriptive. Des données supplémentaires sur le travail et l'emploi, la taille du marché, la migration et les investissements technologiques ont été

considérées comme un moyen d'évaluer l'impact variable de la libéralisation du commerce sur la Namibie et dans le profilage où plus ou moins susceptibles d'en bénéficier, et/ou où le pays risque d'être impacté négativement par des accords commerciaux internationaux.

1.3 Structure du rapport

Le rapport est structuré et articulé autour des éléments suivants:

- **La section 2** est basée sur une revue documentaire et examine les impacts positifs et négatifs des accords commerciaux aux niveaux régional et local.
- **La section 3** détaille les procédures de ratification des accords de la ZLECAF, décrit les éléments clés de l'accord en Namibie, décrit les structures et les processus de l'accord en Namibie et fournit une mise à jour sur l'état des négociations sur l'accord en Namibie. Plus loin il dresse une cartographie de la structure économique de la Namibie et son profil commercial et ses performances au cours des 10 dernières années, afin d'évaluer les divers impacts ou implications possibles de la ZLECAF en Namibie tout en tenant compte des dynamiques régionales et continentales.
- **La section 4** examine les défis de la ZLECAF et présente des options politiques pour les syndicats afin de relever ces défis.
- **La section 5** expose la compréhension déclarée de l'impact possible de la ZLECAF sur les travailleurs namibiens et leurs organisations, sur l'emploi et le développement, sur le dialogue social et la négociation collective, les droits des travailleurs, la justice en matière de genre et la durabilité environnementale
- **La section 6** présente une synthèse et des recommandations, à différents niveaux de gouvernance, tout en identifiant les stratégies possibles pour un engagement des syndicats dans les processus de l'accord en Namibie, et une éventuelle contribution à l'élaboration d'un guide syndical.



APERÇU DES DIMENSIONS SOCIALES ET DES IMPACTS DES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE

2.1 Mondialisation et libéralisation du commerce

La mondialisation est un phénomène complexe. Elle présente un large éventail de variables entremêlées - économiques, sociales, environnementales et technologiques - et la compréhension du phénomène et de ses impacts, a considérablement évolué au fil du temps. Historiquement, l'impact de la mondialisation a été considéré uniquement dans un contexte macroéconomique, avec des économies d'échelle et des disparités salariales utilisées comme principaux mécanismes explicatifs¹.

La mondialisation est en outre entraînée et façonnée par les investissements directs étrangers (IDE). L'IDE peut offrir un potentiel de production inexploité dans les économies en transition, tout en ouvrant de nouveaux marchés pour les produits et services à haute valeur ajoutée des pays industriels qui génèrent des emplois à revenu élevé. La contribution de l'IDE à la croissance du PIB a été l'appât pour la plupart des gouvernements désireux d'offrir la prospérité à leurs citoyens. Le PIB ne peut être nié en tant que macro-indicateur important appliqué lors des discussions sur la mondialisation. De plus, l'une des expressions les plus directes de la mondialisation est souvent attribuée à la part de valeur accrue du commerce dans le PIB total d'un pays ou d'une région. Les tendances mondiales du commerce ont fluctué. Historiquement, les flux commerciaux mondiaux ont augmenté plus rapidement que le PIB jusqu'à la crise de 2008/2009.

À l'heure actuelle, et compte tenu des tendances économiques fluctuantes qui influencent le commerce mondial, de nombreuses études suggèrent que la mondialisation a effectivement eu un impact significatif et

très variable à divers niveaux et sur différents aspects de la SADC ou d'autres régions d'Afrique subsaharienne. Certaines régions prospèrent du fait de la mondialisation, tandis que d'autres prennent du retard.

La vague d'accords internationaux de libre-échange (ALE) multilatéraux, de tous types, signés entre l'UE et d'autres partenaires commerciaux a sans conteste eu de nombreux effets économiques et distributifs sur les régions de l'UE². Comme les accords de libre-échange entraînent une augmentation de l'efficacité de la production, de la concurrence et de l'innovation sur le marché, ils ont des impacts différenciés sur divers secteurs et régions. Les flux commerciaux internationaux ont considérablement augmenté au cours des dernières décennies, alors que les pays continuent de s'intégrer activement dans l'économie mondiale. La prolifération des accords commerciaux préférentiels (ACP) a facilité cette vague de libéralisation des échanges. Le libre-échange génère des gains macroéconomiques mais crée aussi des gagnants et des perdants. Les accords commerciaux préférentiels font plus que simplement supprimer les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce, ils abordent également de plus en plus diverses questions non commerciales, y compris les normes sociales.

Il est désormais courant que dans de telles négociations commerciales, des appels au commerce équitable soient souvent lancés. L'appel émane d'individus ou d'organisations de travailleurs (syndicats) exigeant de meilleurs salaires, des conditions de travail plus sûres et des protections environnementales.

1 Eckhardt, J., & Arlo, P. (2016). La politique des chaînes de valeur mondiales : les entreprises dépendantes des importations et les accords commerciaux UE-Asie. *Journal des politiques publiques européennes*, 23(10), 1543-1562.

2 Milewicz, K., Holloway, J., Peacock, C. et Snidal, D. (2016). Au-delà du commerce : la portée croissante de l'agenda non commercial dans les accords commerciaux. *Le Journal de la résolution des conflits*, 62, 743-773. <https://doi.org/10.1177/0022002716662687>. Bastiaens, I & Postnikov E. Les normes sociales dans les accords commerciaux et les préférences de libre-échange : une enquête empirique. *L'examen des organisations internationales* (2020) 15:793-816. <https://doi.org/10.1007/s11558-019-09356-y>

3 Lars Engen (2017). Renforcer la contribution des accords commerciaux préférentiels au commerce équitable et sans exclusive Neuvième tranche du projet de compte de développement. Overseas Development Institute. Document d'information No 1

La mondialisation est un phénomène composé. Il représente un large éventail de variables économiques, sociales, environnementales et technologiques entrelacées



Cela a nécessité que dans la plupart des économies avancées, des questions non commerciales telles que la justice sociale et environnementale et des transitions justes soient intégrées dans les dispositions des accords commerciaux préférentiels. La même chose s'infiltrer dans d'autres négociations interrégionales. La plupart des ACP Nord-Sud contiennent des dispositions stipulant que les partenaires commerciaux du Sud doivent régler les problèmes nationaux de main-d'œuvre et d'environnement pour recevoir des privilèges commerciaux des États du Nord. Bien que des dispositions relatives au travail soient trouvées dans un nombre croissant d'ALE, à l'échelle mondiale, il existe encore d'énormes écarts. À l'heure actuelle, 28 % des ALE comprennent des dispositions relatives au travail³.

Même si cela peut être considéré comme une amélioration, il est évident que les trois quarts des ALE ne prévoient pas de dispositions portant sur la main-d'œuvre. Pourtant, la simple mention suffit pour obtenir l'impact souhaité. Cela peut être conclu à partir des différentes approches que l'UE et les États-Unis ont sur les questions de travail dans les ALE. L'approche de l'UE ne se base pas sur des sanctions commerciales pour les normes sociales et du travail, mais offre à la place des préférences tarifaires supplémentaires aux pays qui ont signé et mettent effectivement en œuvre les conventions internationales fondamentales de l'ONU/OIT sur les droits de l'homme et du travail⁴. Aux États-Unis, on applique les principes de protection du travail. Cela s'explique par le

fait que les syndicats de ce pays ont été plus influents que ceux de l'UE. Cet aspect est essentiel pour les syndicats en Namibie, à savoir que les dispositions relatives au travail et les éléments de durabilité dans tous les processus commerciaux et négociations devraient être publiés pour chaque nouvelle RTIA, et mieux encore être un ordre permanent. Les syndicats en Namibie devraient s'assurer de leur implication et contribution à ces trois aspects principaux:

- (i) la portée des engagements sociaux ;
- (ii) les dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre et
- (iii) les mécanismes d'application.⁵

2.2 Dispositions sociales des accords de libre-échange

Les dispositions sociales sont la nouvelle réalité du système commercial mondial: de plus en plus d'accords commerciaux préférentiels lient explicitement les privilèges commerciaux à l'amélioration des réglementations du travail et de l'environnement. Ces dispositions visent à empêcher un nivellement par le bas préjudiciable aux droits des travailleurs et aux conditions environnementales en engageant les signataires à maintenir et à améliorer leurs réglementations sociales. Par l'intermédiaire de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation⁶, l'Organisation internationale du travail

4 OIT ALE européens. https://www.ilo.org/global/standards/information-resources-and-publications/free-trade-agreements-and-labour-rights/WCMS_115822/lang-en/index.htm

5 Nghia Pham (2017). Dispositions relatives au travail dans les ALE des États-Unis et de l'UE : une perspective de jeux à deux niveaux. Programme de gouvernance économique mondiale, Université d'Oxford.

6 Commission mondiale sur les dimensions sociales de la mondialisation : Ses objectifs généraux étaient : d'identifier des politiques de mondialisation qui réduisent la pauvreté, favorisent la croissance et le développement dans les économies ouvertes et élargissent les possibilités de travail décent ; explorer les moyens de rendre la mondialisation inclusive, de sorte que le processus puisse être perçu comme étant équitable pour tous, à la fois entre les pays et à l'intérieur des pays ; promouvoir un dialogue international plus ciblé sur la dimension sociale de la mondialisation ; parvenir à un consensus parmi les principaux acteurs et parties prenantes sur les réponses politiques appropriées ; et aider la communauté internationale à forger une plus grande cohérence des politiques afin de faire progresser les objectifs économiques et sociaux dans l'économie mondiale.



(OIT) a développé les normes fondamentales du travail - y compris l'élargissement de l'agenda du travail décent - et insiste pour que les pays négociant le libre-échange incluent les dimensions sociales dans leurs questions non commerciales. Les pays du Nord ont commencé à exiger que ces principes de l'OIT soient pris en compte dans les négociations commerciales. L'UE exige également de ses partenaires commerciaux qu'ils appliquent des normes et réglementations nationales et internationales similaires dans les champs du travail et l'environnement afin de bénéficier de privilèges commerciaux.

La conformité est assurée par un dialogue avec la société civile qui représente un moyen d'exécution plus doux et non coercitif et un mécanisme de gouvernance distinct. Les États-Unis exigent également que les parties se conforment et disposent d'un mécanisme strict de règlement des différends qui prévoit des sanctions en cas de non-respect des règles. La plupart des membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) suivent un ensemble de normes communes inscrites dans les clauses sociales de leurs accords commerciaux préférentiels. Les normes sociales dans tous les ACP Nord-Sud sont de plus en plus approfondies en termes

- (1) des exigences de fond imposées aux signataires et
- (2) des conditions de conformité exécutoires et juridiquement contraignantes.

Les pays développés utilisent les normes sociales pour induire des changements de politique chez leurs partenaires commerciaux et les gouvernements des pays en développement s'en remettent à elles comme instrument d'engagement crédible lorsqu'ils poursuivent des réformes nationales⁷. En résumé, les dispositions sociales sont non seulement une priorité élevée pour les gouvernements des pays développés, mais elles s'attendent également à ce que les normes sociales aient un effet positif sur les attitudes à l'égard du libre-échange dans le monde développé⁸.

Cela amène à soulever les questions suivantes. Comment cela a-t-il été fait en Namibie, quelles leçons faut-il en tirer ? Quelle est la réalité au sein de la SACU ? L'expérience montre que dans tous les accords commerciaux en Namibie, l'accent est mis sur les impacts positifs du commerce sur les

flux de capitaux et l'investissement. Les dispositions sociales manquent. Contrairement aux négociations commerciales que le pays a conclues avec l'UE, les États-Unis ou d'autres pays développés, l'UA, qui est à l'origine de la ZLECAF, n'a pas mis l'accent sur l'inclusion des dimensions sociales dans les négociations commerciales. Les impacts des accords commerciaux sur les questions d'emploi et de travail sont englobés. Pourtant, il est bien connu que la libéralisation du commerce a non seulement des impacts positifs, mais entraîne également des impacts négatifs qui affectent considérablement les normes du travail. Les syndicats en Namibie et de la région devraient souligner que les négociations de la ZLECAF doivent être mises en conformité avec les recommandations de l'OIT dans son rapport de la Commission mondiale de 2002, les options de politique et de négociation de la CNUCED de 2016 pour la ZLECAF, et l'objectif de développement durable n°8 des Nations Unies sur le travail décent.

2.3 Impacts de la libéralisation du commerce

Les impacts de la libéralisation des échanges sont partagés. D'une part, la libéralisation du commerce est considérée comme une panacée pour la croissance économique et le développement, en particulier pour les pays en développement. Le commerce a élargi les possibilités d'emploi et soutenu les moyens de subsistance de tous, permettant ainsi à ces pays de sortir de la pauvreté. L'investissement étranger est de plus en plus important dans la création d'emplois et l'amélioration du niveau de vie dans les pays en développement. Par exemple, une étude récente au Botswana a montré que l'ouverture commerciale a un impact positif significatif sur la croissance économique à court et à long terme⁹. En outre, des études dans certaines économies d'Asie du Sud montrent que les mesures de libéralisation du commerce et d'intégration régionale ont un impact sur l'emploi et les salaires des femmes dans les chaînes de valeur et les activités économiques ciblées, en particulier dans les secteurs du commerce vert (Idem).

Malgré ces avantages, la libéralisation du commerce a des compromis qui ont compromis la qualité de l'emploi, se manifestant par une baisse des salaires, une moindre

7 Baccini, L., & Urpelainen, J. (2014). Couper le nœud gordien de la réforme économique : quand et comment les institutions internationales aident. Oxford: Oxford University Press.

8 Hafner-Burton, Emilie M., Layna Mosley et Robert Galantucci. (2018). Protéger les travailleurs à l'étranger et les industries dans leur pays : la conditionnalité fondée sur les droits dans les programmes de préférences commerciales. *Journal de résolution des conflits*. 13 h 30 Jinnah, S., & Morgera, E. (2013). Dispositions environnementales dans les accords de libre-échange américains et européens : une comparaison préliminaire et un programme de recherche. *Revue de la Communauté européenne et du droit international de l'environnement*, 22(3), 324-339.

Lechner, L. (2018). Bon pour certains, mauvais pour d'autres : les investisseurs américains et les questions non commerciales dans les accords commerciaux préférentiels. *L'examen des organisations internationales*, 13(2), 163-187.

9 Malefane M. 2020. Ouverture commerciale et croissance économique au Botswana : données probantes issues de la modélisation de la cointégration et de la correction d'erreurs. *Cogent Economics & Finance* (2020), 8: 1783878, <https://doi.org/10.1080/23322039.2020.1783878>

sécurité de l'emploi, des problèmes de santé et de sécurité, une augmentation des heures de travail et une intensification de la charge de travail¹⁰. En d'autres termes, les preuves montrent que l'agenda du travail décent est affecté par les accords commerciaux régionaux et la libéralisation du commerce¹¹. En outre, la libéralisation du commerce a eu pour effet d'accroître l'informalité¹². Les disparités entre les sexes et leurs impacts sur le commerce transfrontalier ont également été documentés¹³. Nous en discutons dans la section suivante où une large perspective est présentée, puis nous relatons l'expérience de la Namibie et ses implications dans la section 4.

2.3.1 La libéralisation du commerce et l'informalité

Le terme d'informalité a été défini et redéfini au fil des ans. La première définition informelle du secteur informel a été donnée par l'Organisation internationale du travail (OIT) en 1972, qui comprenait les petites entreprises non enregistrées. La définition la plus récente de l'OIT (2009) de l'économie informelle fait référence à « tout travail rémunérateur – à la fois indépendant et salarié – qui n'est pas reconnu, réglementé ou protégé par les cadres juridiques ou réglementaires existants et le travail non rémunéré au sein d'une entreprise productrice ». De manière générale, l'informalité mesure la part de la production de biens et de services d'un pays qui n'est conforme à aucune réglementation gouvernementale.

Les enquêtes menées dans les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine donnent des résultats variés, avec des résultats spécifiques aux quelques pays où l'informalité (emploi informel) s'est accrue, avec des réformes commerciales telles que la réduction des tarifs (OIT-OMC 2009). De même, les implications pour le secteur informel suite à la libéralisation du commerce ne sont pas aussi simples lorsque les tests sont effectués séparément aux niveaux micro et macro pour un ensemble de 32 pays. Les résultats sont différents pour les deux niveaux. Les enquêtes sur les données au niveau micro révèlent que l'emploi et la production informels diminuent suite à la libéralisation des échanges, tandis que les tests sur les données macro

montrent un impact positif sur la production informelle¹⁴. Dans d'autres études, il a été constaté que les ouvertures commerciales sont plus généralement associées à une augmentation de la productivité des travailleurs informels (Fugazza et Fiess 2010¹⁵).

L'analyse microéconomique spécifique aux pays réalisée dans la plupart des études révèle que la relation entre le commerce et l'informalité est spécifique au pays et dépend de nombreux facteurs au sein des pays tels que la flexibilité des marchés du travail, le degré de mouvement de capitaux entre les secteurs formel et informel et le niveau de développement économique.

Cependant, l'impact des réformes commerciales en Namibie sur son secteur informel reste largement inexploré. Parmi les rares conclusions, la plus notable est que l'Afrique du Sud voisine a connu une baisse substantielle de l'emploi et des revenus en raison de la contraction des échanges avec l'UE et les États-Unis. Une grande partie de ces baisses s'est produite dans le secteur des biens non échangeables et a résulté d'effets induits par les revenus, illustrant comment un choc originaire du secteur des biens échangeables a eu de fortes répercussions dans toute l'Afrique du Sud. Étant donné que les structures des économies namibienne et sud-africaine sont similaires, une valeur significative peut être ajoutée en menant des enquêtes sur l'impact sur les réformes post-commerciales du secteur informel dans ce pays. Nous présentons des faits à ce sujet dans la section 4.

2.3.2 Genre et libéralisation du commerce

Les dimensions sexospécifiques de la mondialisation de la production ont subi un processus de transformation rapide au cours des deux dernières décennies. Nous passons ici en revue les travaux de Barrientos et al¹⁶. Sans emphase particulière, la mondialisation de la production et la libéralisation du commerce ont offert des opportunités aux femmes d'entrer dans de nouveaux domaines d'emploi rémunéré, de gagner un revenu, d'acquiescer l'indépendance et de participer plus activement à la vie sociale. Traditionnellement, la division du travail entre les sexes au sein de la société reposait sur une

10 Michel Akampa. 2011. Impact de l'intégration régionale sur les négociations commerciales internationales et la coopération dans les PMA : une étude de cas de la CAE et des APE.

11 Mina Mashayekhi, Ralf Peters et David Vanzetti. 2012. Intégration régionale et effets sur l'emploi dans la SADC. Chapitre 13. PRIORITÉS POLITIQUES POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL ET L'EMPLOI. OECD, Paris.

12 Goldberg, Pinelopi Koujianou et Nina Pavcnik. 2003. La réponse du secteur informel à la libéralisation du commerce. *Journal d'économie du développement* 72 (2) : 463-496. doi : 10.1016/S0304-3878(03)00116-0.

13 Barrientos S, Kabeer N, Hossain M. 2004. Les dimensions de genre de la mondialisation de la production. Working Paper No. Département Intégration des politiques, Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, Bureau international du Travail, Genève

14 Dix-Carneiro, Rafael. 2014. « Libéralisation des échanges et dynamique du marché du travail ». *Econometrica* 82 (3) : 825-885. doi:10.3982/ECTA10457.

15 Fugazza, M. et Fiess NM (2010), « La libéralisation du commerce et l'informalité : nouveaux faits stylisés », *Questions de politique dans le commerce international et les produits de base* n° 43, ONU.

16 Barrientos S, Kabeer N, Hossain M. 2004. Les dimensions de genre de la mondialisation de la production. Working Paper No. Département Intégration des politiques, Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, Bureau international du Travail, Genève



séparation claire entre l'activité productive, les hommes étant principalement concentrés sur le travail rémunéré formel, et l'activité reproductive, les femmes se concentrant sur les responsabilités ménagères et de garde d'enfants, éventuellement combinées avec le travail informel. Cependant, cela a également créé de nouveaux défis, car une grande partie de cet emploi est informel, avec de mauvaises conditions de travail et un manque de droits du travail, et doit être exercé en plus des responsabilités ménagères et familiales. L'inégalité entre les sexes survient parce que les hommes sont plus susceptibles d'être concentrés vers l'extrémité formelle du continuum et les femmes vers l'extrémité informelle (à quelques exceptions près). Mais il est également important de noter que l'emploi dans la production mondiale n'est pas intrinsèquement négatif pour les femmes. Pour de nombreuses femmes, travailler dans l'exportation est préférable à l'alternative de travailler (ou d'être au chômage) dans l'économie nationale.

La mondialisation de la production repose de plus en plus sur des chaînes de valeur mondiales intégrées, dans lesquelles il existe des liens directs entre la production, la distribution et la vente au détail. Bien que le commerce soit un catalyseur pour l'égalité des sexes, les effets de la libéralisation du commerce et de la mondialisation économique sur les femmes, en particulier, ont été jusqu'à présent mitigés. Par exemple, alors que dans un grand nombre de cas, le commerce en général a amélioré l'autonomisation et les moyens de subsistance des femmes, dans d'autres cas, les femmes paient directement le prix de la libéralisation du commerce en perdant leur emploi ou en obtenant des emplois moins bien rémunérés. De plus, la libéralisation des échanges pourrait accroître la segmentation du marché du travail, les femmes et les hommes ayant un accès différent aux ressources économiques (propriété, crédits, formation, etc.) ce qui affecte l'efficacité des activités des femmes et leur mobilité.

Le passage aux marchés du travail des pays à faible revenu ou en développement comme la Namibie, ne montre aucune preuve suggérant que la libéralisation du commerce a un impact sur l'inégalité entre les sexes dans ces pays. Au contraire, d'autres pays ont fait montre d'impacts positifs. Les effets de promotion de la concurrence de la libéralisation du commerce peuvent réduire la discrimination, en poussant les entreprises discriminantes à la faillite ou en incitant les entreprises à moins discriminer. La libéralisation des échanges incite les entreprises à investir dans les nouvelles technologies. En effet, la recherche indique un certain nombre de canaux par lesquels la politique commerciale peut améliorer l'inégalité entre les sexes dans les salaires et l'emploi, grâce à des effets pro-concurrentiels de la

libéralisation qui peuvent stimuler l'investissement des entreprises dans les nouvelles technologies et réduire la discrimination. Outre les problèmes d'équité, l'effet des politiques de libéralisation sur les résultats en matière de genre peut être intéressant dans une perspective de croissance à long terme, car il est désormais de plus en plus évident que l'autonomisation des femmes favorise l'éducation et de meilleurs résultats pour les enfants. Cela pourrait améliorer à la fois les droits du travail des travailleurs productifs (en particulier ceux qui occupent un emploi informel) et les droits reproductifs connexes des travailleuses en ce qui concerne la garde des enfants et les problèmes sociaux. Malgré de telles possibilités, il existe également des effets négatifs, la technologie peut également signifier une perte d'emplois sans une transition technologique juste. La conception du protocole de compétition dans le cadre de la ZLECAF devrait garantir l'atteinte de ces résultats positifs en matière de genre.

Comme l'OIT l'a souligné, la clé est de savoir comment améliorer une approche de partenariat entre les parties prenantes pour développer des initiatives politiques plus « conjointes » qui sont sensibles au genre et prennent en compte l'évolution des rôles des femmes dans le monde du travail et à la maison. Les politiques de libéralisation du commerce, comme toute autre politique économique, sont susceptibles d'avoir des effets différenciés selon le sexe en raison de leurs rôles différents à la fois dans l'économie de marché et dans le ménage. Pour la prochaine libéralisation du commerce par le biais de la ZLECAF, le chapitre 4 de cette étude s'est également concentré sur l'impact possible de la libéralisation du commerce sur les inégalités entre les sexes en Namibie. Cela aidera les syndicats à être mieux informés dans leur approche de plaidoyer.

2.3.3 Réseaux transfrontaliers, migration et libre-échange

Les liens express dans les accords commerciaux régionaux entre le commerce transfrontalier, le travail, la migration et la libéralisation du commerce sont souvent absents, ou ne sont pas soulignés. La pratique est loin d'être universelle, bien qu'il y ait une préoccupation particulière concernant les travailleurs illégaux et leur impact sur le bien-être social dans les États-parties participants. Pourtant, dans l'analyse qui prévaut sur cette question, la relation entre l'immigration et la politique commerciale internationale contemporaine est souvent négligée.

Souvent, on pourrait conclure que la mondialisation concerne principalement le commerce et l'IDE, et non la migration. Le tableau change une fois que l'accent est mis sur la migration vers les pays développés. La proportion

de migrants transfrontaliers résidant dans les pays à revenu élevé a augmenté, avec des exemples typiques du Mexique-États-Unis, ou entre les pays européens - allant de la Roumanie, de la Pologne vers le Royaume-Uni et d'autres pays riches du bloc de l'UE. Ceci est également vrai dans le contexte de la SADC. L'interrelation entre les règles du commerce international, le travail et la migration s'est développée par le biais des frontières de la SADC : premièrement, la main-d'œuvre non qualifiée déplacée a migré vers des pays plus développés ou plus stables. La Namibie en a été témoin après la crise du Zimbabwe ; et, deuxièmement, un tel afflux doit être géré. Le commerce et l'investissement internationaux ont toujours reposé sur la mobilité transfrontalière des individus.

La libéralisation du commerce aura un impact sur les migrations qualifiées et non qualifiées. Ce sera problématique pour un pays abondant en main-d'œuvre non qualifiée comme la Namibie, s'il incite les travailleurs qualifiés à traverser les frontières. Des études montrent que cette libéralisation des échanges affecte les salaires locaux et les incitations à la migration. La migration gérée, par le biais de politiques appropriées pour les États-parties, affectera non seulement la composition des compétences des flux de migrants, mais peut également avoir un impact sur la migration interne. Ainsi, la libéralisation progressive abaisse les salaires ruraux, motivant l'exode rural. Cependant, il améliore la situation des travailleurs qualifiés et non qualifiés dans les zones urbaines.

Le rôle des régions frontalières dans les réseaux de production mondiaux va au-delà du commerce des marchandises. L'une des tendances notables de ces dernières années a été l'importance croissante de la fourniture transfrontalière de services. La politique actuelle en matière de fourniture transfrontalière de services, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, semble être plus libérale et figure en bonne place non seulement dans les négociations actuelles de l'OMC, mais aussi dans les récents accords commerciaux préférentiels entre divers pays. La tendance dans nombre de ces négociations bilatérales semble être à la consolidation du statu quo réel. Le contexte PTA semble cependant inadapté pour établir les bases d'un environnement mondial véritablement ouvert pour la fourniture de services sur une base transfrontalière.

Outre les interdépendances économiques, les relations sociales entre les acteurs sont cruciales pour établir la confiance entre les partenaires commerciaux qui traitent des valeurs élevées de produits et des flux de trésorerie en dehors des espaces réglementaires formels ou entre différents espaces réglementaires au-delà des frontières étatiques. Dans la section 4, nous avons donc analysé plus en détail les interactions transfrontalières « par le bas » en nous concentrant sur les perspectives de la population locale et des acteurs étatiques locaux concernés.





ZLECAF ET PAYSAGE ÉCONOMIQUE DE LA NAMIBIE

3.1 La ZLECAF

La ZLECAF fait suite au Traité d'Abuja (1991). Actuellement signée par **54** pays et ratifiée par **30** pays, la ZLECAF a été lancée en janvier 2021¹⁷.

Il s'agit d'un accord ambitieux mais d'un grand potentiel pour stimuler le commerce intra-continental. La relation interafricaine est particulièrement importante en termes de commerce et d'investissement. Avec un marché d'environ **1,3 milliard** d'habitants, représentant plus de **3 400 milliards de dollars** américains dans le commerce mondial, l'Afrique est devenue un marché de plus en plus important pour les investisseurs de l'intérieur et de l'extérieur de l'Afrique. Le commerce des biens est estimé à 930,65 milliards de dollars, soit un volume de **2,6%** du commerce mondial, tandis que le commerce des services s'élève à **263,61 milliards de dollars**, soit un commerce mondial de services de **2,7%**. Cependant, le commerce intra-africain présente un petit volume d'échanges, et la ZLECAF vise à l'ouvrir et à augmenter la part du commerce entre les pays africains, de **13 %** à **15 %** actuellement du total des flux commerciaux, pour porter les échanges commerciaux intra-africains à **25 %** au cours de la prochaine décennie¹⁸.

La ZLECAF met non seulement l'accent sur la réduction des tarifs, mais s'étend à la suppression des barrières non tarifaires et à la facilitation de la libre circulation des

personnes. Elle est une stratégie de développement visant à regrouper les petits pays africains en un seul grand marché qui peut générer des économies d'échelle, une compétitivité améliorée, des IDE et une réduction de la pauvreté.

Dans ses récents documents de politique commerciale, la ZLECAF présente un programme de libéralisation ambitieux qui vise l'ouverture des marchés, en particulier dans les marchés émergents, par le lancement de négociations pour des ALE « profonds et complets ». Les négociations commerciales ont précédé cette étape sous la forme de négociations commerciales bi-régionales. Les pays ont la priorité pour ces ALE de nouvelle génération qui sont choisis sur la base de l'avantage comparatif économique.

L'accord global comprend les protocoles convenus lors des négociations de la phase I sur le commerce des marchandises et le commerce des services, et sur le règlement des différends. Les négociations de la phase II couvriront les protocoles sur l'investissement, les droits de propriété intellectuelle, la politique de la concurrence, les règles et procédures de règlement des différends. Un protocole connexe sur la libre circulation des personnes, le droit de séjour et le droit d'établissement a été signé par 30 États membres¹⁹. La figure 1 résume les protocoles.

Commerce de marchandises estimé à 930,65 milliards de dollars, représentant un volume du commerce mondial de 2,6%



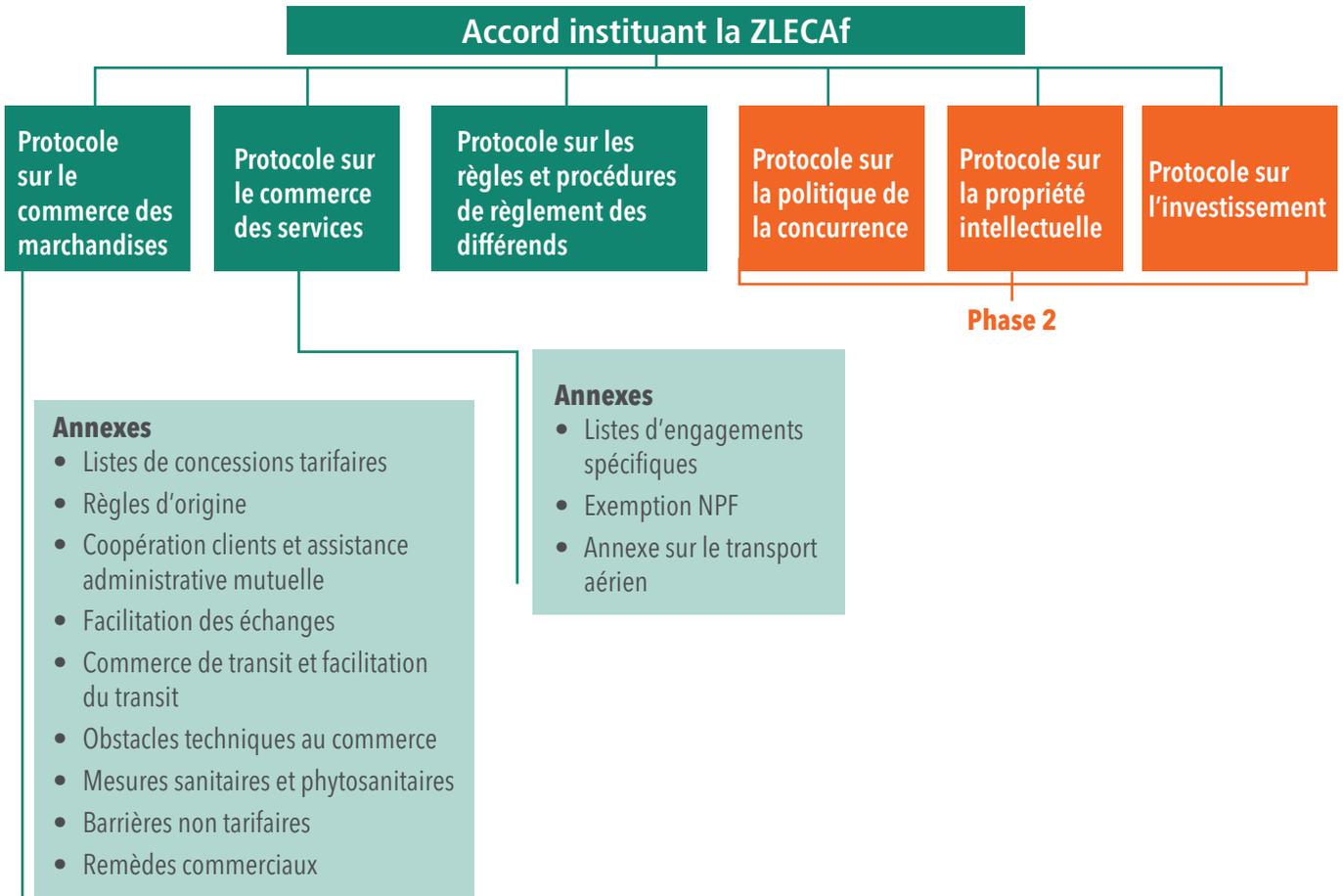
17 ZLEC - Zone de libre-échange continentale. <https://au.int/en/ti/cfta/about>

18 idem

19 Accord de l'Union africaine (2018) établissant la zone de libre-échange continentale africaine : <https://www.tralac.org/documents/resources/africanunion/1964-agreement-establishing-the-afcfca-consolidated-text-signed-21-march-2018-1/fichier.html>

Chiffre1: Composantes de la ZLECAF

Source: Trade Law Centre (2018)



En somme, les États parties auront des négociations et des accords commerciaux sur les biens et services, inclus conformément au programme de la ZLECAF. Les États parties conviennent des règles d'origine, des spécifications et des mesures, des clauses de sauvegarde de la santé et de la sécurité ainsi que des charges et taxes locales. Les règles et dispositions internationales seront observées en ce qui concerne les bases techniques des mesures de sauvegarde, traitant les cas de subventionnement, et les mesures visant à faire face aux déficits de la balance des paiements résultant de la mise en œuvre de ce programme. Les droits de douane et taxes d'effet similaire, qui feront l'objet d'une réduction progressive, seront les droits de douane et taxes d'effet similaire en vigueur dans chacun des États parties. Les biens et services échangés doivent respecter les règles d'origine qui seront adoptées par les pays négociateurs ou les blocs économiques régionaux. Les États parties aux négociations permettront l'échange d'informations commerciales, de données, de mesures et de réglementations pour assurer la bonne application de l'accord afin de faciliter et de développer le commerce interafricain.

L'UA vise à promouvoir des politiques commerciales d'intégration régionale, il semble cependant que le travail n'est pas intégré dans les accords commerciaux. Il est évident qu'on ne peut parler de commerce sans travail. Ce qui est inquiétant, c'est que, contrairement aux négociations commerciales que la Namibie a conclues avec l'UE, les États-Unis ou d'autres pays développés, l'UA - qui est à l'origine de la ZLECAF, n'a pas mis l'accent sur l'inclusion des dimensions sociales dans les négociations commerciales. L'histoire des négociations commerciales en Namibie montre que les normes du travail sont affectées négativement.

3.2 Le statut de la ZLECAF en Namibie

La Namibie a ratifié les protocoles de la ZLECAF en février 2019. Néanmoins, en juillet 2021, la ZLECAF n'est pas encore entrée en vigueur, car les règles d'origine doivent encore être finalisées. La figure 2 montre les protocoles qui ont été convenus et publiés au Journal officiel en mars 2021.

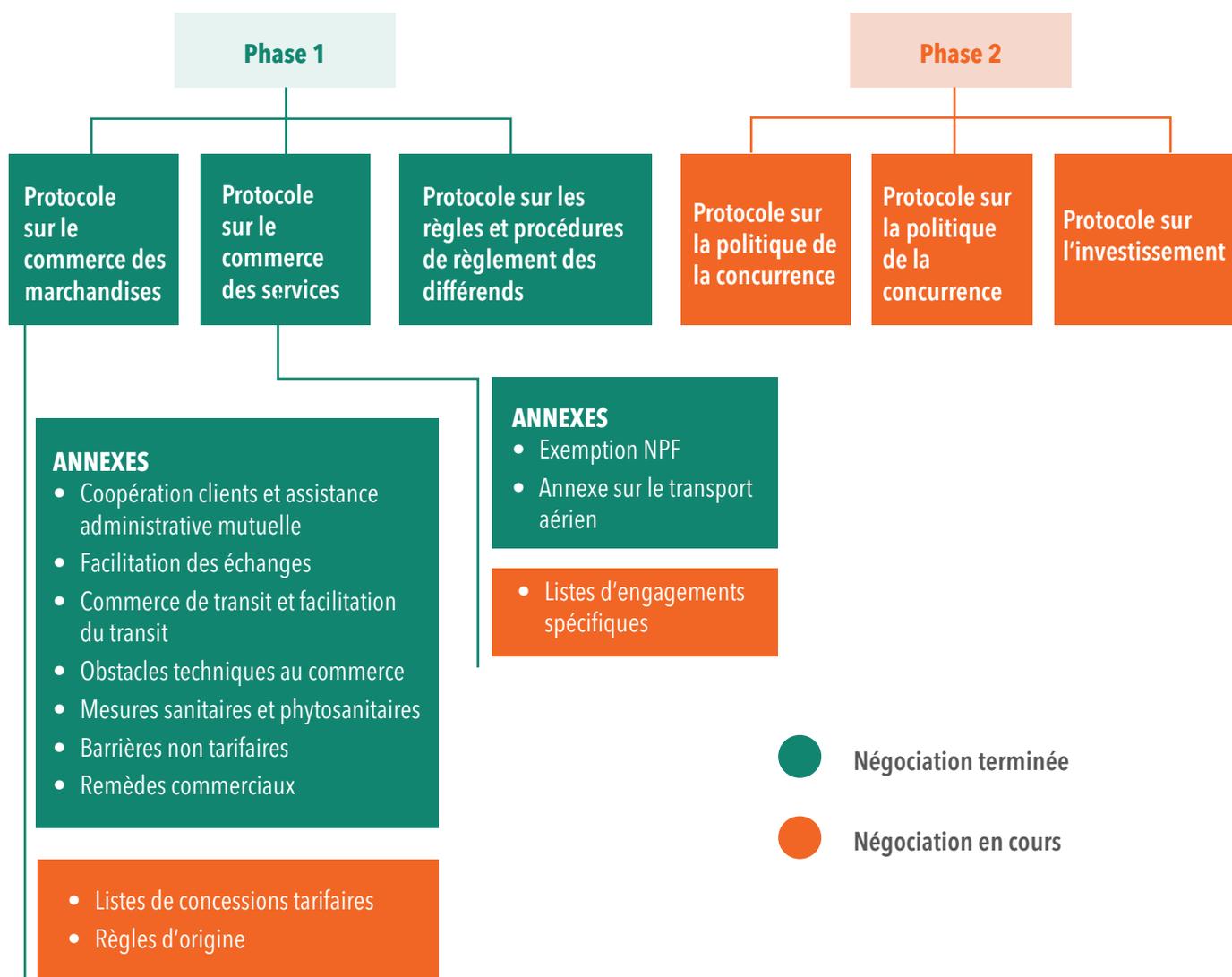


Lors de la phase I, le pays a donné la priorité aux flux de capitaux et aux investissements. Conformément aux engagements et obligations de la ZLECAF, le pays doit abolir les droits de douane sur 90 pour cent des lignes tarifaires des marchandises. Les 10 pour cent restants sont répartis entre les produits sensibles (7 pour cent) et la liste d'exclusion (3 pour cent), à savoir les produits sur lesquels aucune

réduction des tarifs ne serait proposée. Pour les produits les plus sensibles, le processus sera échelonné sur une période de dix à quinze ans ; tandis que les lignes tarifaires pour la liste d'exclusion feront l'objet d'un réexamen tous les cinq ans à compter du début des échanges. Le passage des tarifs au taux préférentiel s'effectuera systématiquement sur une période de transition.

Chiffre2: Statut des protocoles de la ZLECAF

Source: Centre du commerce (2021)



Selon le ministère de l'Industrialisation et du Commerce, au cours de la phase I, la Namibie ouvrira le commerce des marchandises dans les secteurs suivants : pêche, agriculture, exploitation minière et fabrication. Un certain nombre de produits agricoles sont considérés comme sensibles et sont

exclus des réductions tarifaires. Par conséquent, 98,1 pour cent des importations de la Namibie en provenance d'Afrique n'auraient pas été affectées par l'accord de la ZLECAF. Ainsi, l'impact sur les droits de douane perçus par la Namibie aurait été négligeable.

Le commerce des services est également prévu à la phase I, qui s'ouvrira à 97,5% à la ZLECAF. Le protocole sur le commerce des services a accordé la priorité à cinq secteurs pour la libéralisation, notamment les services financiers, les transports, les services professionnels de communication et le tourisme. Les services publics tels que l'eau et l'assainissement, la santé et l'éducation ne sont pas répertoriés, mais il n'est pas précisé s'ils relèveront de la liste d'exclusion.

Bien que la période de mise en œuvre autorisée pour le pays ne soit pas suffisante pour protéger les travailleurs et l'économie, des mesures sont nécessaires pendant la période de transition. Cette période offre aux syndicats une opportunité d'engager le gouvernement pour assurer la protection ou une transition juste pour les travailleurs vulnérables. La protection de l'industrie naissante est justifiée pour les petites entreprises nouvelles, en particulier dans les pays moins développés. Les nouvelles entreprises ont peu de chances de concurrencer directement les entreprises établies situées dans les pays développés. Les industries naissantes sont économiquement sensibles et nécessaires au développement industriel et à la création d'une fabrication locale à valeur ajoutée en Namibie. La Namibie est en train d'élaborer une stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAF et un plan d'action, auxquels les syndicats ont la possibilité d'apporter une contribution essentielle. Les syndicats peuvent demander le renforcement de la loi sur la concurrence (2003), qui devrait tenir compte du fait que les entreprises locales, en particulier les PME, sont sauvegardées et protégées d'une concurrence étrangère extensive. La décision de protéger l'industrie devrait dépendre du potentiel d'apprentissage de l'industrie, de la forme de la courbe d'apprentissage et du degré de substituabilité entre les produits nationaux et étrangers²⁰. Une évaluation claire de l'impact économique devrait jauger de ces protections. Cela fera écho à plusieurs études qui montrent que les politiques gouvernementales qui soutiennent l'engagement et la compétitivité mondiales ont moins de distorsions et sont plus productives sur le plan économique que les politiques gouvernementales qui cherchent de manière défensive à protéger les industries faibles ou « naissantes » des pressions concurrentielles mondiales²¹.

3.3 Structure des négociations en Namibie

La Namibie négocie un accord de libre-échange continental – en tant que bloc sous l'égide de la SACU (statut de 2002). Une politique commerciale guide la négociation, un comité de négociations commerciales et un forum commercial ont été établis. Le Comité des négociations commerciales est dirigé par le Ministère du commerce et de l'industrialisation. Le forum commercial accueille les contributions des parties prenantes, ce qui permettrait d'établir la position commerciale de la Namibie. Le secteur/industrie privé est représenté par la Chambre de commerce et d'industrie de Namibie (NCCI). Aucun partenaire social, y compris les syndicats, n'est actuellement représenté au Forum du commerce. Cependant, le ministère du Travail et de la Création d'emplois, absent de la phase I, est invité à participer à la phase II.

Une fois qu'une position (offres défensives et offensives) a été convenue, le secrétariat de la SACU prend en charge les négociations commerciales avec les États parties. Au ministère et à la SACU, des directions ont été créées pour traiter directement du programme commercial de la ZLECAF. Bien que le secrétariat de la SACU dirige les négociations de la ZLECAF, les pays membres comme la Namibie se voient accorder des concessions spéciales pour mener les négociations associées au commerce des biens et des services avec tout État partie avec lequel le pays a des intérêts.

Le Comité commercial assume la tâche de liquider les restrictions non tarifaires imposées sur les produits africains et de surveiller la mise en œuvre du Programme. Entre autres, le comité détermine les listes d'importations interdites et la manière dont elles seront traitées dans le cadre du programme. Le Comité élabore des règles d'origine pour les produits africains aux fins de l'application de l'Accord visant à faciliter et développer le commerce interafricain et à mettre en œuvre le programme de la ZLECAF. La SACU développe l'échange d'informations et de données entre les États parties en utilisant le réseau de communication africain et international ; création de bases de données comprenant des données économiques et statistiques sur les États africains – en particulier les États parties ; données douanières des systèmes commerciaux ; droits de douane et autres charges et taxes d'effet similaire.

20 Marc J. Méliitz. 2005. Quand et comment protéger les industries naissantes ? Journal d'économie internationale 66:177-196

21 Erin Endean. 2014. Protection de l'industrie naissante et libéralisation du commerce dans les pays en développement. Nathan Associés Inc. (Soutien aux activités de renforcement des capacités commerciales). RAPPORT DE RECHERCHE pour USAID/Washington, MAI 2004



Ce qui est inquiétant, c'est que les négociations commerciales ont suivi un programme exclusif. On s'attendait à ce que les négociations intègrent des occasions ou des plateformes où les acteurs non étatiques, y compris les syndicats, sont informés des progrès réalisés, car cela offrirait l'occasion de faire des suggestions sur le projet d'accord. Comme l'ont souligné les syndicats, un processus inclusif devrait être mis en place

« Habituellement, la première étape à franchir par tout État dans tout processus de négociation menant à un ALE est que les pays obtiennent un mandat de négociation par le biais de processus consultatifs nationaux et le transmettent à leurs négociateurs. Tous les acteurs clés doivent être représentés. Les consultations nationales sont particulièrement importantes pour recueillir les points de vue et les intérêts des acteurs non étatiques tels que le secteur privé, la société civile, les universités et les travailleurs. Étant donné que la libéralisation du commerce affecte l'emploi, les questions de travail doivent également éclairer le processus de consultation. Malheureusement, cela a été absent ou inadéquat dans le contexte namibien ». [TUCNA, 2021]

Les syndicats doivent rappeler au gouvernement que les négociations de la ZLECAF doivent être conformes aux recommandations de l'OIT formulées dans son rapport à la Commission mondiale de 2002, aux options de politique et de négociation de la CNUCED pour la ZLECAF en 2016 et conforme à l'objectif de développement durable n°8 des Nations Unies sur le travail décent. À l'avenir, les syndicats en Namibie doivent élaborer une feuille de route d'implication stratégique pour influencer la mise en œuvre de la ZLECAF, la zone de négociation, le suivi et l'établissement de rapports.

3.4 Avantages commerciaux attendus de la ZLECAF sur l'économie

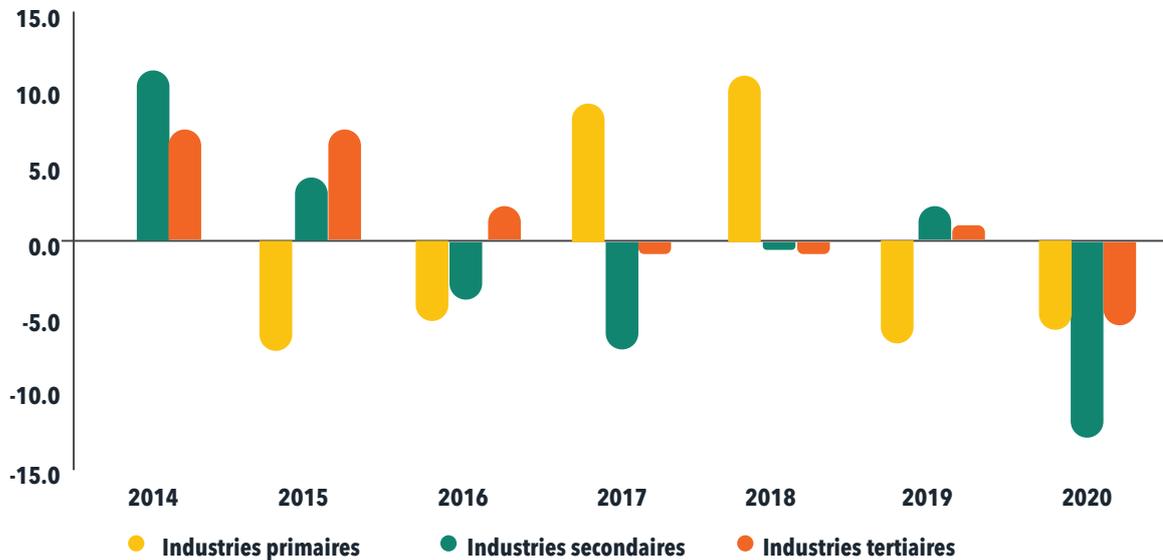
Selon la Banque de Namibie²², le pays devrait bénéficier de la ZLECAF, offrant en particulier des opportunités de diversification économique et de développement et d'expansion des chaînes de valeur, en tant que moyen de transformation économique. L'analyse indique que la Namibie devrait voir son PIB augmenter de **4,1%** (ou **1,85** milliard de dollars US) à **4,2%** (ou **1,93** milliard de dollars US). Les exportations du pays devraient augmenter entre **2,8% et 2,9%** avec la mise en œuvre de la ZLECAF. La ZLECAF peut compléter le programme de développement national de la Namibie et peut servir de catalyseur à sa croissance. Il offre des produits et services namubiens, un accès préférentiel à l'immense marché africain qui s'approvisionne actuellement à plus de **85%** en produits importés de l'extérieur du continent. L'accès préférentiel aux marchés africains est particulièrement important pour la Namibie, car le manque d'accès aux marchés étrangers a été identifié comme une contrainte majeure à l'exportation des produits primaires de la Namibie vers l'Afrique et le monde.

Les marchés ouverts jouent un rôle central dans le soutien de la croissance et de la création d'emplois, et dans le sens inverse de la désindustrialisation (figure 3). Cela peut facilement être vu dans la part de la contribution et de la performance de l'industrie au PIB, entre 2014 et 2020. Dans la figure 3, la performance globale des trois principales industries est en baisse. Les industries secondaires et tertiaires sont restées le principal contributeur au PIB de 2014 à 2016, suivies de performances positives en 2019. Les industries primaires ont repris en 2017 et 2018, lorsque les industries secondaires et tertiaires se sont effondrées. En termes réels, les industries primaires en 2020 ont enregistré une amélioration de leurs performances, bien qu'en baisse de **5,9%** par rapport à une réduction de **6,9%** enregistrée en 2019. Cependant, les industries secondaires se sont effondrées, enregistrant une baisse de **13%** contre une croissance de **2,2%** l'année précédente. Par ailleurs, les industries tertiaires ont enregistré une baisse de **5,7%** par rapport à une croissance positive de **1,1%** en 2019.

22 Bernie Zaaruka, Charlotte Tjeriko, Mukela Mabakeng. 2020 Aperçu de l'Accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). Symposium annuel de la Banque de Namibie, 5 novembre 2020, Windhoek.

Chiffre3: Taux de croissance des industries en pourcentage, 2014-2020

Source: ANE, 2020



Potentiellement, la libéralisation des échanges offre une opportunité d'augmenter la taille de l'industrie et sa contribution au PIB. La manufacture a été identifiée comme une priorité économique dans le Plan de développement national ainsi que dans la stratégie « Croissance à domicile », la « Promotion de la valeur ajoutée locale » étant la caractéristique la plus importante de la stratégie. La politique industrielle de la Namibie vise à améliorer la compétitivité des exportations, à accroître la production nationale et à créer un environnement favorable pour les industries. Les principales activités manufacturières en Namibie sont basées sur l'industrie légère et sont directement liées au secteur agricole du pays. Elles comprennent le conditionnement de la viande, la transformation du poisson et la transformation des produits laitiers. Un autre sous-secteur manufacturier est l'enrichissement des minéraux qui représente en grande partie la fusion du minerai de cuivre et de zinc, ainsi que la taille et le polissage des diamants bruts. Bien que la taille du marché intérieur soit petite, le potentiel des marchés régionaux de ses membres à la SACU et à la SADC garantit l'accès à un marché de plus de 55 millions et 300 millions de personnes, respectivement. La ZLECAF élargira encore ce marché.

3.5 Commerce international

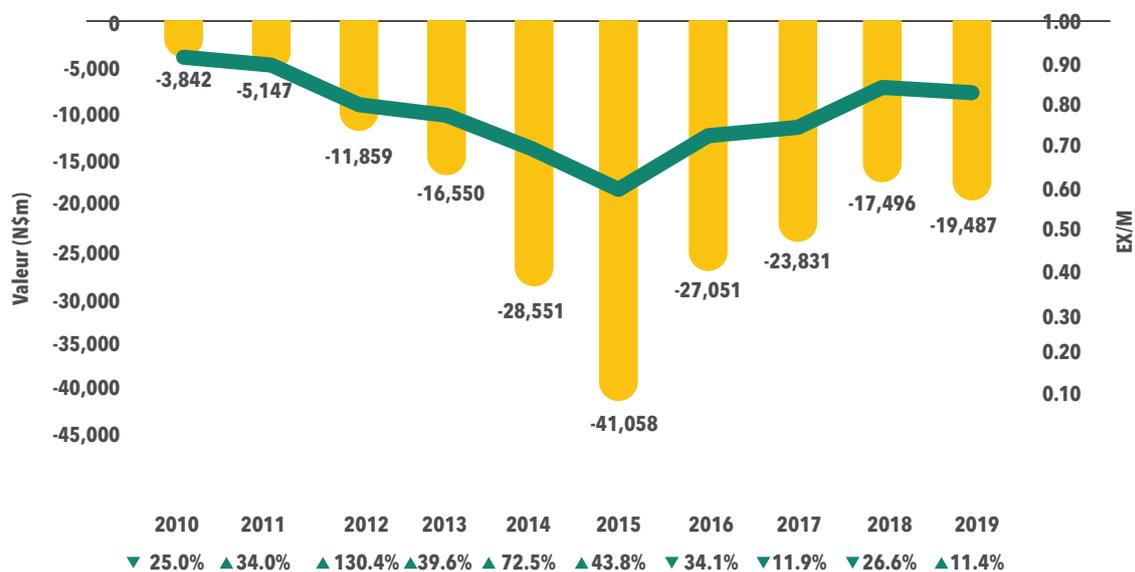
Les données macroéconomiques sur le commerce international disponibles au niveau des pays sont utilisées dans ce rapport pour mettre en évidence les tendances dynamiques du commerce et identifier la participation de la Namibie à la mondialisation. La figure 4 montre le déficit commercial en N\$ (représenté par un graphique à barres), avec le ratio exportations-importations correspondant (graphique linéaire). Le ratio est la valeur des exportations divisée par la valeur des importations. Les valeurs supérieures à un indiquent une balance commerciale positive tandis que les valeurs inférieures à un indiquent une balance commerciale négative. Cet indicateur est important dans la libéralisation du commerce car il est largement utilisé pour alimenter les changements de politique et la prise de décision relative aux accords commerciaux.





Chiffre 4: Déficit commercial et ratio exportations-importations par années - 2010-2019

Source: ANE, 2020

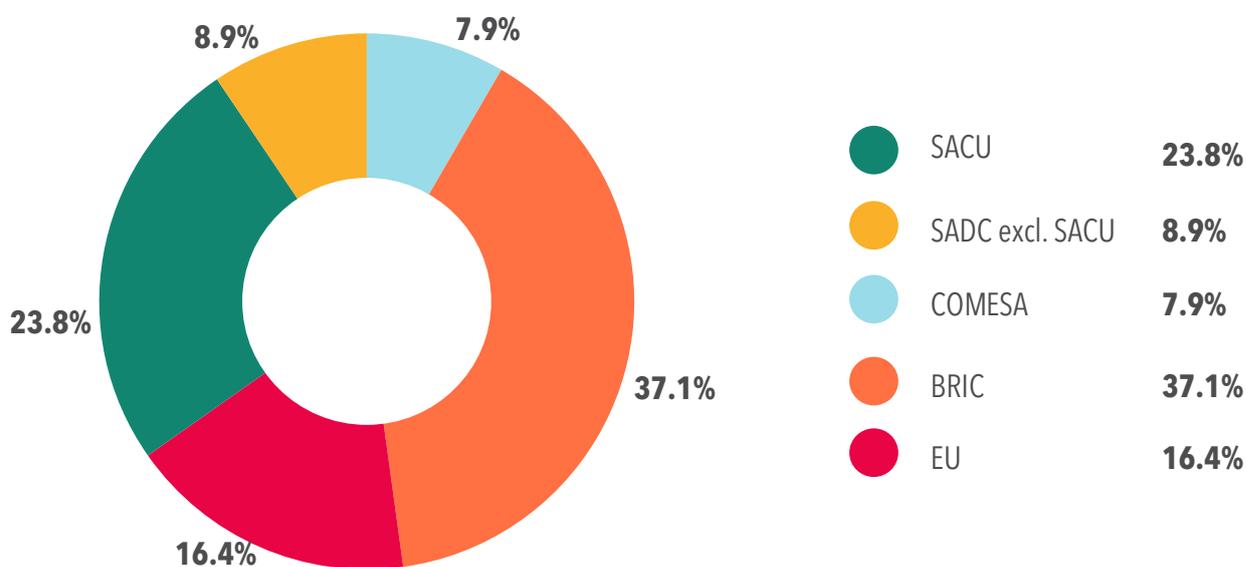


Sur la période allant 2010 à 2019, la Namibie a enregistré un déficit commercial continu (Figure 4). Le déficit a suivi une trajectoire ascendante, augmentant (s'aggravant) régulièrement depuis 2010, atteignant son plus haut niveau de **41 058** millions de dollars namibiens en 2015. En revanche, une tendance à la baisse a été observée à partir de 2016, atteignant **17 496** millions de dollars namibiens en 2018 avant d'augmenter à nouveau en 2019 de **11,4** % pour atteindre **19 487** millions de dollars namibiens.

Une tendance similaire est observée lorsque le déficit commercial est mesuré en tant que ratio des exportations aux importations, représenté par un graphique linéaire sur la figure 4. La destination des exportations par bloc commercial est illustrée dans la figure 5. Une grande partie du volume des exportations se fait vers les marchés européens et asiatiques. Notamment, la forte présence de la SACU/SADC est liée à la position du pays en tant que membre de la SACU/SADC.

Chiffre 5: Destinations des exportations par bloc commercial pour la Namibie - 2019

Source: ANE, 2020



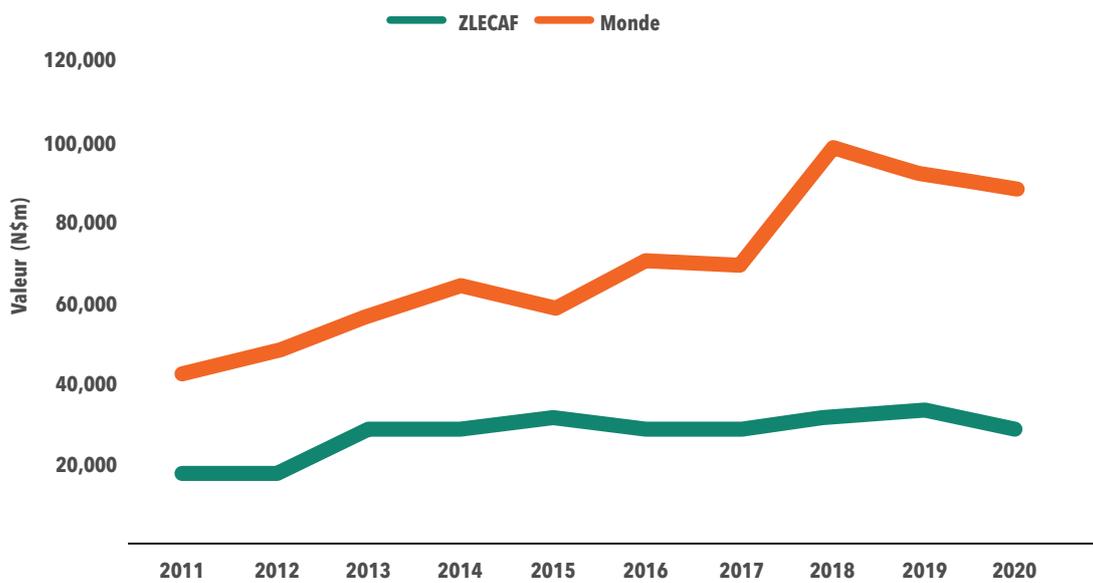
Dans l'ensemble, le marché intra-africain - en dehors de la SACU/SADC - est invisible tant pour les exportations (Figure 6) que pour les importations (Figure 7). Le commerce intra-africain, bien qu'encore faible, est en constante augmentation. L'influence des produits du secteur agricole sur le reste de l'Afrique est particulièrement importante.

Alors que l'agriculture est le plus grand secteur d'emploi sur le continent, représentant **19%** des exportations intra-africaines et **18%** des importations intra-africaines, les opportunités d'emploi dans le secteur diminuent régulièrement.

Chiffre 6: Tendence des exportations en Afrique pour la Namibie

Source: ANE, 2020

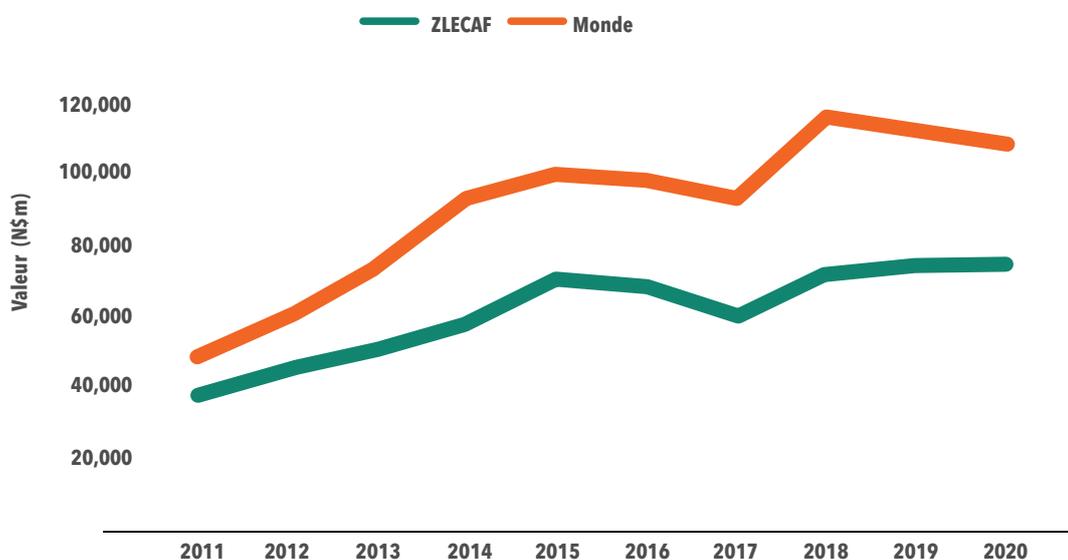
Tendance des exportations de la Namibie vers la ZLECAF et le Row (2011-2020)



Chiffre 7: Evolution des importations intra-africaines pour la Namibie

Source: ANE, 2020

Tendance des importations de la Namibie vers la ZLECAF et le Row (2011-2020)





Ceci est plus important maintenant que la ZLECAF est à même de développer le commerce intra-africain que la Namibie ferait avec le reste de l'Afrique. Il offre à la Namibie une opportunité de développer des industries à valeur ajoutée pour ces produits.

La figure 8 est un indice mesurant l'intensité de l'intégration des investissements étrangers dans l'économie namibienne.

Les données couvrent la période allant de 2000 à 2019. En examinant l'intensité des flux d'IDE, nous pouvons conclure qu'en dehors de 2003 et de la période 2017-2019, la Namibie présentait une intensité moyenne des flux d'IDE plus élevée, avec une moyenne de **5,2 %**. Le flux relatif d'IDE le plus élevé a été enregistré en 2003 à **10,6 %**. En 2019, l'IDE était le plus bas et négatif (-1,4%).

Chiffre 8: Intensité des flux d'IDE (% f PIB) dans les années 2000-2019

Source: Banque mondiale



Le renforcement des capacités d'exportation et une plus grande intégration régionale jouent un rôle important pour la Namibie, comme stipulé dans le cinquième plan de développement national (NDP5)²³. L'intégration régionale a le potentiel de stimuler la croissance économique, de créer des emplois et de réduire la pauvreté à condition que les pays en développement mettent en œuvre des réformes plus profondes. Il est donc important que nous examinions les avantages que la zone de libre-échange apporterait à la Namibie, ainsi que les domaines que la Namibie doit renforcer afin de tirer pleinement parti de son adhésion à l'Accord.

3.6 Analyse sectorielle

En général, à mesure que les économies évoluent, la proportion du revenu national passe du secteur primaire au secondaire et enfin au tertiaire. Une analyse sectorielle peut servir d'indicateur général de la structure actuelle de l'économie namibienne et peut aider à déterminer si le pays est en meilleure position pour bénéficier des accords de libre-échange et s'il peut être plus exposé aux effets négatifs. De plus, une approche sectorielle peut, dans une certaine

mesure, éclairer un débat sur l'impact du développement technologique dû à la libéralisation des échanges qui peut conduire à la croissance et à la contraction dans d'autres secteurs.

Trois secteurs ont été retenus pour leur pertinence particulière vis-à-vis du sujet traité : agriculture, industrie, services. Les impacts de la libéralisation du commerce sur ces secteurs sont particulièrement intéressants en raison des potentiels et des risques ambivalents associés au libre-échange pour le développement de ces secteurs et, en définitive, pour la prospérité ou le déclin des régions où ils dominent. Dans certains secteurs, tels que l'agriculture ou la fabrication, de multiples forces telles que le progrès technique mais aussi les changements de préférences des consommateurs et la dépendance croissante des intrants de services dans les industries ont entraîné des pertes d'emplois. Les effets distributifs sont également ressentis par les citoyens dans leur vie quotidienne. Ceux-ci sont désormais de plus en plus prisés tenant compte d'une orientation plus sociale dans la libéralisation des échanges et de la ZLE.

²³ Bernie Zaaruka, Charlotte Tjeriko, Mukela Mabakeng. 2020 Aperçu de l'Accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). Symposium annuel de la Banque de Namibie, 5 novembre 2020, Windhoek.

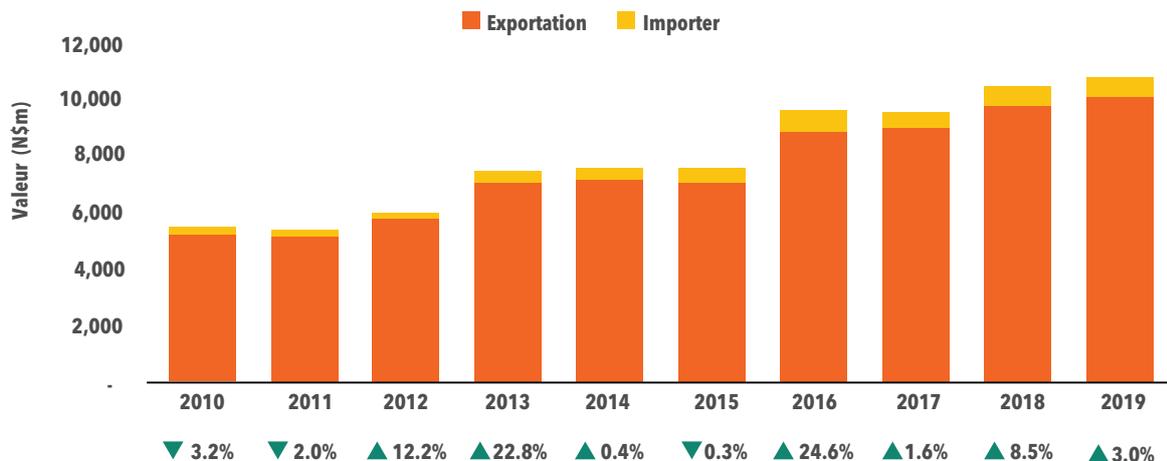
3.6.1 Agriculture

L'un des principaux objectifs des accords de libre-échange est d'augmenter le flux de biens et de services en dehors des frontières nationales. Bien que l'agriculture soit sujette à une certaine protection, dans l'ensemble, elle ne fait pas exception. En fait, l'exportation de produits agricoles est le secteur le plus important de Namibie, ce qui fait de lui un axe majeur pour le pays (NSA-Annual Trade Statistics, 2020). Le commerce des produits agricoles a lieu à la fois au sein de la SADC/SACU entre les États membres et en dehors de la SADC/SACU – appelé commerce extra-SADC/SACU. Dès lors que la production agricole en Namibie augmente, les opportunités internationales gagnent en pertinence et, par conséquent, les accords commerciaux internationaux suivent. Cependant, les résultats de ces changements peuvent placer les régions et les secteurs agricoles dans des positions différentes en termes de capacité à bénéficier des accords de libre-échange.

Le poisson est resté parmi les cinq principaux produits d'exportation. L'analyse des exportations de poisson pour la période 2010 à 2019 (Figure 9) indique des écarts dans la tendance commençant par des baisses consécutives de **3,2 pour cent** en 2010 et **2 pour cent** en 2011, mais il a ensuite connu une tendance à la hausse à partir de 2012 atteignant jusqu'à 7 120 millions de dollars namibiens et en 2014, avant de baisser à **0,3 %** pour atteindre **7 098** millions de dollars namibiens en 2015. La tendance s'est à nouveau accélérée, enregistrant la plus forte croissance de **24,6%** à **8 841** millions de dollars namibiens d'exportations en 2016 et augmentant encore de **1,6%** à **8 982** millions de dollars namibiens, de **8,5%** à **9 745** millions de dollars namibiens et de **3%** à **10 034** millions de dollars namibiens, respectivement en 2017, 2018 et 2019.

Chiffre 9: Exportations de poisson

Source:: NSA, 2020



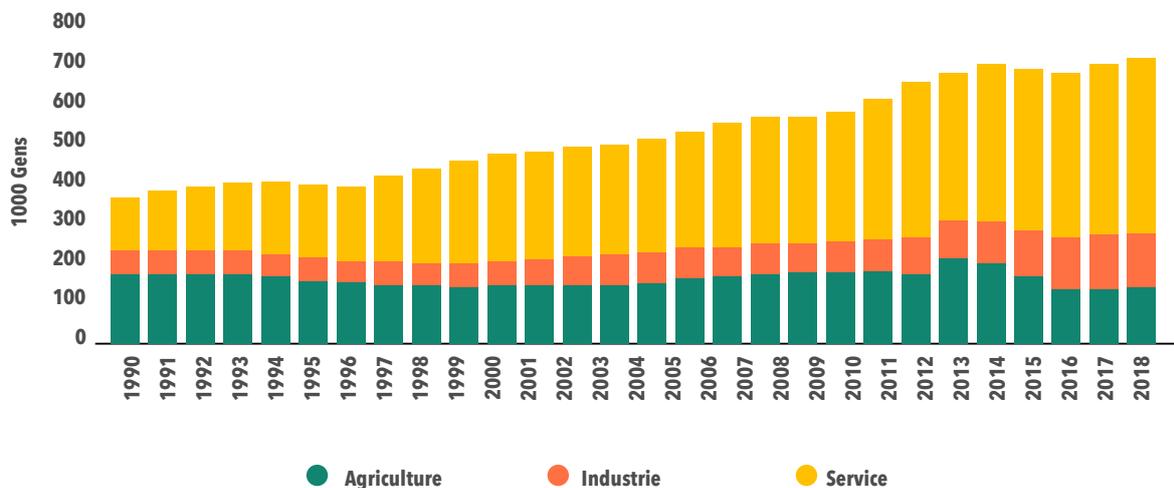
La figure 10 montre les tendances de l'emploi dans les trois secteurs. L'emploi dans le secteur agricole montre une tendance à la baisse en près de deux décennies d'emploi dans l'agriculture. Cependant, l'emploi dans l'agriculture reste supérieur à **10 %** de l'emploi total. A relever que la part la plus élevée de l'emploi dans l'agriculture est de **25 %** en 2013 et 2014, et ce secteur représente l'évolution la plus rapide de l'emploi, à partir de **45 %** de 1990 à 2000.





Chiffre10: Emploi dans l'agriculture, l'industrie et les services (pour 1000 de l'emploi total)

Source: construction de l'auteur. Source des données : WDI/Banque mondiale



Alors que les taux d'emploi sont un indicateur important du degré de développement d'une économie, des taux d'emploi élevés dans le secteur agricole correspondent souvent à un développement technologique moindre dans ce secteur et peuvent être un indicateur d'une économie agraire plus traditionnelle. Dans l'ensemble, les facteurs qui peuvent être attribués à une réponse positive aux accords commerciaux internationaux dans le secteur agricole sont un degré élevé de développement technologique, de solides opportunités de commercialisation et d'expansion du marché et une infrastructure adéquate pour permettre la production, la transformation et le transport des marchandises.

Malgré les impacts positifs attendus, le secteur agricole pourrait être sérieusement entravé par la ZLECAF. Le commerce des produits agricoles est dominé par les grandes entreprises multinationales (MNC), qui sont présentes à toutes les étapes critiques de la chaîne de valeur des produits agricoles. Ainsi, tout nouveau risque imposé par la mondialisation sera exacerbé avec la ZLECAF. Il est possible que les multinationales puissent évincer les entreprises locales en raison d'un comportement de prix concurrentiel excessif et d'autres formes d'abus de position dominante et de comportements monopolistiques (par exemple, fusion d'entreprises). Les petits producteurs et agro-industriels du secteur peuvent facilement être expulsés. Ceux-ci emploient de nombreux travailleurs vulnérables et indépendants qui auront besoin d'une protection sectorielle. Outre la perte d'emplois, la sécurité alimentaire et les prix élevés à la consommation peuvent éventuellement se manifester. À moins que des mesures de protection ne soient mises en

place, les acteurs agricoles à petite échelle ne seront pas en mesure de rivaliser avec les agro-industries subventionnées des pays plus développés. Les syndicats devraient proposer des politiques à introduire par le gouvernement afin de les protéger. Entre autres, d'abord, ils devraient faire pression pour octroyer plus de pouvoirs à la commission namibienne de la concurrence. La commission devrait donc tenir compte du fait que les entreprises locales, en particulier les PME, sont protégées d'une concurrence étrangère étendue aux termes de la Loi sur la concurrence. Deuxièmement, préparer les petites PME à commercer en tant que coopératives directement avec l'AMTA [Agro-Marketing and Trading Agency] afin de réduire les frais généraux et d'augmenter les bénéfices. Troisièmement, développer une politique favorable aux fournisseurs, par exemple une politique d'approvisionnement qui détermine un pourcentage spécifique de produits agricoles auprès des PME. Cela protégerait délibérément les emplois, tout en augmentant la productivité. Quatrièmement, l'augmentation des investissements publics dans les infrastructures rurales et l'accessibilité des agences de commercialisation agricole, ce qui permettrait aux produits agricoles d'atteindre facilement les marchés urbains. Ici, les syndicats devraient exiger que le gouvernement namibien étende le réseau AMTA aux régions où l'agriculture est le pilier. Les syndicats peuvent exiger la mise en œuvre accélérée des chaînes de valeur régionales identifiées par la SADC/SACU pour promouvoir l'agro-industrie et améliorer la productivité au niveau local.

3.6.2 Industrie

Le secteur de l'industrie²⁴ a changé en Namibie (Figures 3 et 10). Alors que l'emploi en Namibie s'est déplacé vers le secteur tertiaire, loin des aspects de production primaire de l'industrie, cette dernière demeure une composante pertinente de l'économie contribuant à environ **25 %** du PIB (Figure 3). Quasi chaque année, l'emploi dans l'industrie est supérieur à **18%**. Au début, de 1990 à 2000, la part était inférieure à **15%**, et certaines années, le chiffre était proche de **10%** (en particulier en 2000). Ce chiffre est passé à plus de **20%** entre 2015 et 2018. Les statistiques de l'emploi dans l'industrie peuvent indiquer deux tendances, un changement dans l'intérêt porté à l'industrie dans le pays ainsi que les progrès technologiques dans un secteur. Ces tendances diminuent les exigences en matière d'emploi, entraînant ainsi un lent développement de la part de l'emploi dans l'industrie.

Cette perspective suggère que l'impact de la ZLECAF sur l'industrialisation en Namibie n'est pas clair. Les secteurs qui ont connu une croissance industrielle plus importante peuvent être mieux placés pour bénéficier de pratiques commerciales plus durables. Par conséquent, les impacts de la libéralisation du commerce pourraient être accueillis favorablement. Cependant, comme dans le secteur agricole, les industries locales peuvent se replier en raison de la concurrence des multinationales. Les syndicats ont deux rôles clairs : promouvoir la croissance de nouvelles industries et assurer des mesures de protection aux industries naissantes.

Le rôle des syndicats dans la mise en place d'une politique d'industrialisation est essentiel pour garantir une politique industrielle durable renforcée, informée et facilitée. Ces qualités sont bien implantées dans les pays développés et émergents. Cependant, en Namibie comme dans d'autres pays africains, il y a un manque de documents d'orientation sur les syndicats, l'industrialisation, l'Industrie 4.0 et l'avenir du travail en Afrique. Le gouvernement namibien a déjà des documents d'orientation, tels que la Vision 2030 ; des Plans de développement nationaux ; la politique industrielle de la Namibie ; et la loi 8 de 2016 sur l'Autorité des affaires et de la propriété intellectuelle, stratégie de croissance à domicile, visant à développer la base industrielle et la capacité de concurrence.

Les syndicats doivent élaborer un document d'orientation sur l'industrialisation - qui se concentre sur les principales alternatives politiques, les réponses syndicales et la transformation dans le contexte de l'avenir du travail. La Namibie devrait œuvrer à réaligner sa stratégie d'industrialisation pour maximiser les résultats de l'emploi

pour les pauvres. Il existe un certain nombre de façons de cibler les solutions pour l'emploi et de renforcer davantage la création d'emplois, la qualité de l'emploi et l'accès à l'emploi. Premièrement, les stratégies d'industrialisation innovantes devraient aller au-delà des approches sectorielles qui ciblent uniquement le secteur manufacturier, mais devraient plutôt se concentrer généralement sur les secteurs à fort potentiel de création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité. La Namibie peut accélérer l'industrialisation en promouvant les grappes de chaînes de valeur économiques, identifiées dans le Plan d'action de la SADC (2015-2030), le ciblage de l'emploi étant l'une des considérations pour stimuler la croissance et accélérer la transformation structurelle. L'industrialisation et les VC ne présentent de réelles opportunités que si l'emploi est pris en compte. Deuxièmement, un environnement fiscal et politique favorable pour favoriser la croissance du secteur privé, en offrant un soutien public et des politiques d'incitation, et des incitations qui canalisent les investissements vers les secteurs riches en emplois, et des réglementations qui garantissent la création d'un travail décent. Relier également les PME aux grandes entreprises dans la chaîne de valeur par le biais de politiques de marchés publics. Nous plaidons pour que les syndicats développent des capacités et des compétences pour un engagement efficace et influencent la politique industrielle aux niveaux national et régional dans le but de promouvoir l'industrialisation et le développement durable dans un cadre de transition juste et de travail décent.



24 Industrie signifie Mines et carrières ; Activités de fabrication, de fourniture de gaz électrique, de vapeur et de climatisation.



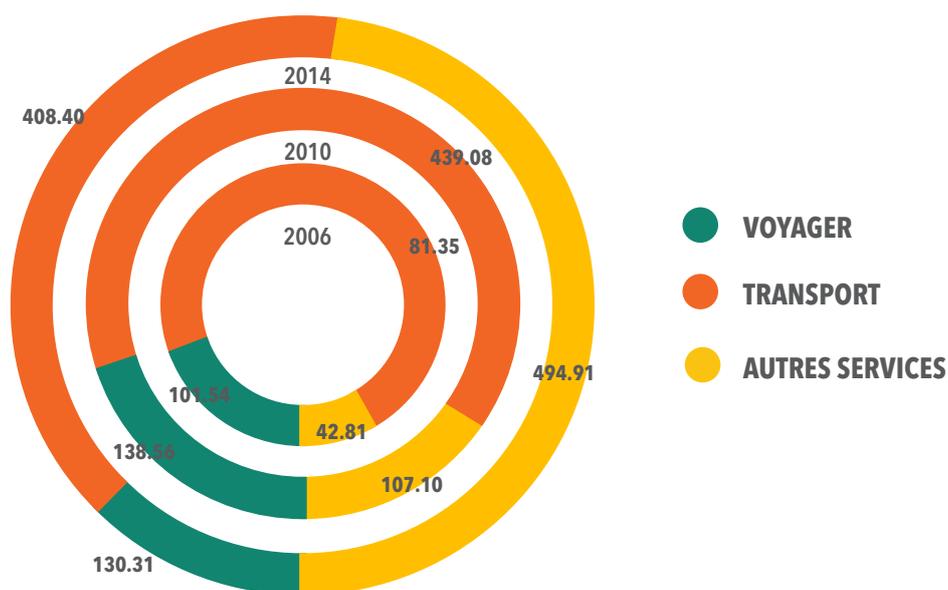
3.6.3 Services

Le secteur tertiaire prend de l'importance en Namibie. Les exportations de services de la Namibie ont cru de façon régulière au cours des dix dernières années (Figure 11), passant de **412 600** millions de dollars en 2005 à **1 033** milliards de dollars en 2014²⁵. Le secteur du voyage est

resté dominant, mais d'autres secteurs sont en croissance. Dans l'ensemble, la catégorie « autres services » a connu la croissance la plus élevée, et « les services financiers » et « autres services aux entreprises » ont le plus contribué à cette croissance.

Chiffre 11: Exportations de services (millions de US\$) pour 2006, 2010, 2014

Source: CNUCED



L'effet réel des accords commerciaux sur le secteur des services dépend de l'accord final et de la région en question, car ceux-ci sont toujours en cours de négociation avec d'autres États parties, bien que l'on sache que **97,5%** sont annoncés pour la libéralisation. Les prestations de service²⁶ représentent plus de **60 %** des emplois en Namibie en 2018 (Figure 10) et approximativement le même pourcentage de croissance expansive de son PIB. Par conséquent, il s'agit désormais de la principale source d'emplois en Namibie. L'examen de l'inclusion du secteur des services dans les ALE est également de la plus haute importance, conformément aux négociations plurilatérales de l'ACS sur les services financiers, qui pourraient avoir une incidence sur les négociations actuelles et futures des ALE. Au début de l'indépendance en 1990, les emplois du secteur des services représentaient une proportion plus faible des emplois par rapport aux autres années. Depuis 2000, il y a eu une tendance à l'augmentation de la main-d'œuvre dans

le secteur des services, en provenance d'autres secteurs tels que l'industrie et l'agriculture. Un examen plus attentif des chiffres montre que l'économie informelle a une part élevée dans le secteur. Étant donné que le secteur des services est dominé par l'emploi informel, les syndicats en Namibie doivent négocier des politiques pour des programmes de développement des fournisseurs qui amélioreraient la productivité et les revenus des emplois informels, permettraient la formalisation et créeraient des emplois décents.

3.7 Labour and Employment

En explorant les statistiques de l'emploi à différentes périodes et par secteur économique (figure 12), on peut voir que les tendances du développement économique varient non seulement entre les secteurs, mais sont également inégalement réparties selon les périodes. La part de l'agriculture a augmenté, mais a ensuite chuté et devrait

25 UNCTAD. 2016. CADRE DE POLITIQUE COMMERCIALE : NAMIBIE

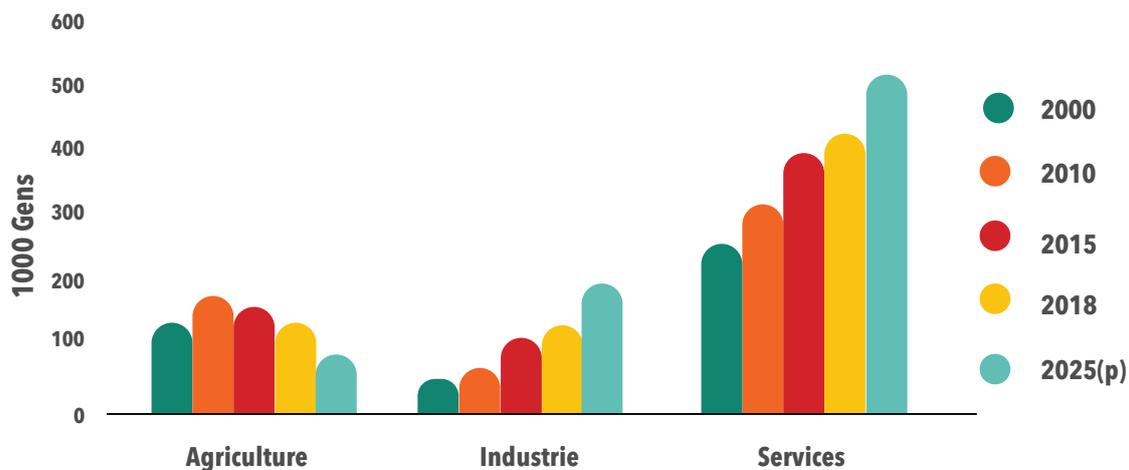
26 Les services sont définis comme : le commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motos; Transport et stockage ; Activités d'hébergement et de restauration; Information et communication; Activités immobilières; Activités professionnelles, scientifiques et techniques; Activités de services administratifs et de soutien ; Services de réparation.

encore diminuer d'ici 2025. Cependant, la part de l'emploi dans les secteurs de l'industrie et des services a augmenté, avec la croissance la plus rapide dans le secteur des services (graphique 12). Les marchés ouverts jouent un rôle essentiel dans le soutien de la croissance et de la création d'emplois, mais d'un autre côté, les marchés ouverts peuvent nuire aux régions où les taux de chômage sont plus élevés, entraînant de nouvelles pertes d'emplois en raison de la concurrence

internationale dans des domaines déjà peu performants. La Namibie connaît déjà un chômage élevé et des inégalités, il faudra réduire ces paramètres par un apport substantiel à la fois de croissance économique et de diversification. À l'heure actuelle, cela sera impossible, notamment en raison de la prédominance de l'Afrique du Sud dans la SACU. La ZLECAF présente en quelque sorte une opportunité de surmonter ces contraintes structurelles.

Chiffre12: Emploi par secteur d'activité économique, par périodes différentes

Source: Author construction. Data: World Bank



Néanmoins, l'emploi est souvent un paramètre qui touche les citoyens plus directement et suscite le plus de débats politiques. Il est à prévoir, en particulier dans les sous-secteurs qui ont connu des changements négatifs, ou même moins positifs en matière d'emploi, qu'il y ait une perception négative des développements de la libéralisation chez les citoyens et dans la sphère politique et décisionnelle plus large.

Au niveau sectoriel, l'évolution technologique peut avoir stimulé un déplacement de l'emploi des secteurs primaire et secondaire vers le secteur tertiaire et peut avoir contribué à l'augmentation du pouvoir d'achat. Ceci est clair dans la figure 3, qui montre l'impact positif sur le PIB des industries secondaires et tertiaires. Cependant, à ce niveau d'analyse, on ne peut encore tirer de conclusions sur le rôle de la technologie et de la libéralisation des échanges en termes de création/suppression d'emplois.

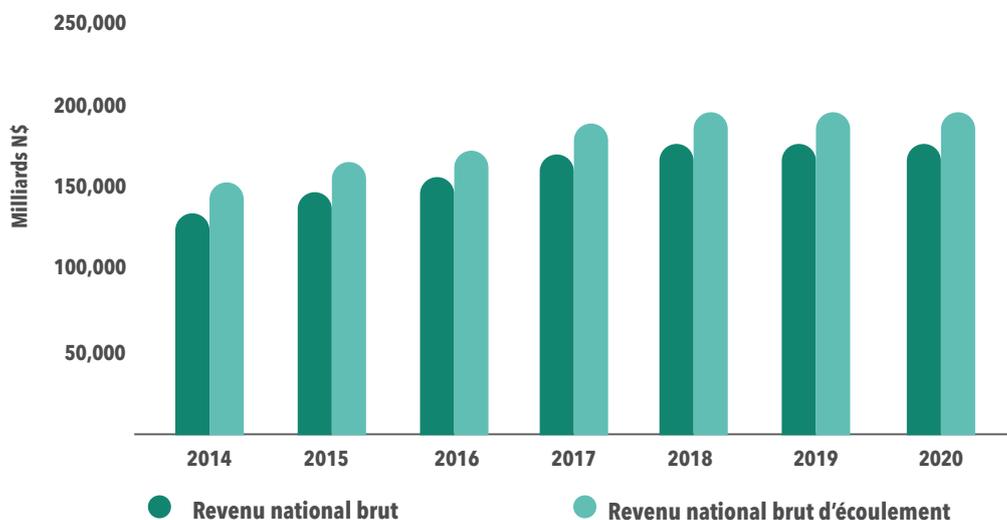
3.8 Taille du marché

Le pouvoir d'achat par habitant suit une évolution similaire à celle de l'emploi (graphique 13). Cet indicateur examine le PIB par habitant en fonction des prix courants du marché par année. Cela se reflète à la fois dans le revenu national brut (RNB) et le revenu national brut disponible (RNBD). Pour la période allant de 2014 à 2020, le RNB a été systématiquement plus élevé que le RNBD en raison des entrées nettes de transferts courants qui ont été principalement influencées par les recettes élevées de la SACU, comme le montre le graphique 13. Le revenu national brut s'élevait à **172,7** milliards de dollars namibiens en 2020, contre 176,1 milliards de dollars namibiens enregistrés en 2019, soit une baisse marginale de **1,9 %**. Cependant, le revenu national brut disponible est resté stagnant à **195,0** milliards de dollars namibiens par rapport à l'année précédente.



Chiffre 13: Evolution du revenu disponible 2005-2013 en % disparités infranationales

Source:ANE, 2020



Par conséquent, bien que ces résultats ne puissent objectivement pas être directement liés à la libéralisation des échanges, ils indiquent que la Namibie est à la traîne. La taille du marché montre que le potentiel de la Namibie dans la sécurisation des investissements est un défi. Cette situation est aggravée par une petite population (2,4 millions) à 50 % rurale. Dans cette approche, le gouvernement namibien interviendrait activement pour contraindre la production et l'approvisionnement nationaux. Les syndicats peuvent envisager des alternatives qui

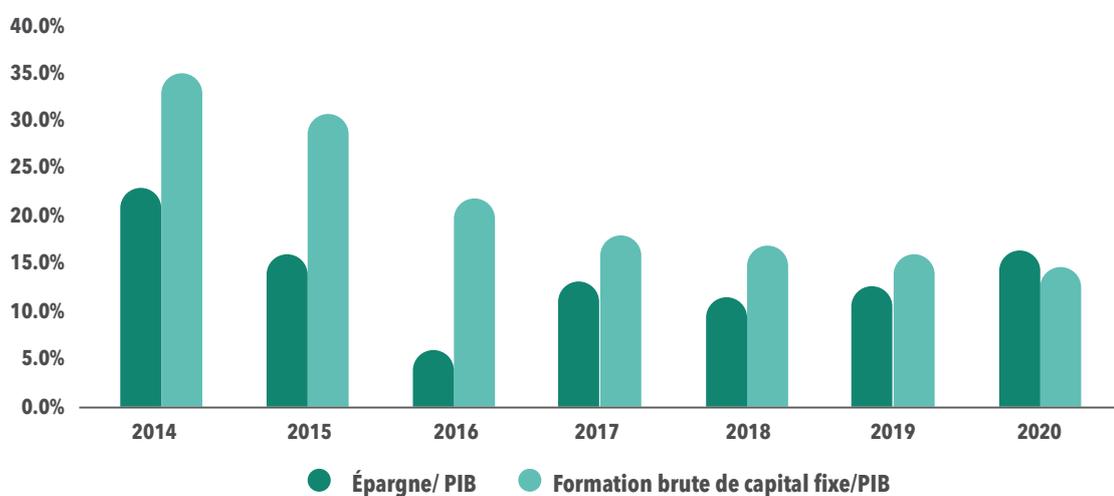
doivent être présentées au gouvernement à la table des négociations.

3.9 Épargne et investissement

L'épargne brute est le calcul de la différence entre le revenu disponible et les dépenses de consommation finale. Plus un pays dépense son revenu national en consommation, moins il y a de ressources disponibles pour l'investissement et l'épargne ; et par conséquent pour la production future.

Chiffre 14:Épargne brute et formation brute de capital fixe en pourcentage du PIB

Source:NSA, 2020



La figure 14 montre la relation entre l'épargne brute et la formation brute de capital fixe en rapport avec le produit intérieur brut (PIB). Le ratio de l'épargne et de l'investissement au PIB en 2020 s'élevaient respectivement à 16,3% et 14,7%. La libéralisation du commerce affecte également la productivité à travers les canaux d'investissement, d'exportation et d'importation. Les données indiquent que les liens entre le commerce, l'investissement et la croissance sont particulièrement forts pour l'investissement étranger direct, mais moins forts pour l'investissement financé par l'épargne intérieure. En outre, la libéralisation du commerce des services, tels que les services financiers, contribue à l'efficacité avec laquelle ces marchés peuvent transformer l'épargne en investissement et en croissance. Le modèle d'exportation expansionniste des services financiers (figure 11) devrait être sans doute la clé d'une stratégie de diversification. Dans le même ordre d'idées, les syndicats devraient poursuivre le développement des compétences et les politiques du travail/réglementations du marché du travail qui peuvent aider à augmenter l'absorption de la main-d'œuvre et la productivité dans les changements anticipés opérés par la ZLECAF

3.10 COVID-19 et emploi

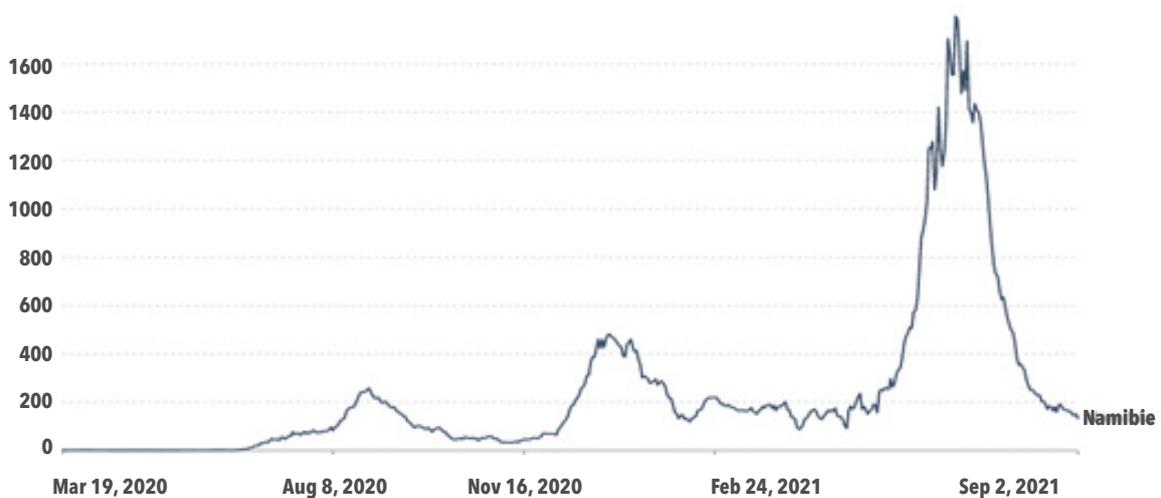
La situation actuelle de Covid-19 montre que la Namibie a connu trois pics d'infection (figure 15) et il pourrait probablement y avoir un autre puisque le nombre d'infections quotidiennes est toujours élevé, avec des cas confirmés supérieurs à 500. Alors que toutes les

conséquences socio-économiques restent incertaines, l'impact de la pandémie sur le marché du travail est devenu un problème mondial. La pandémie transforme rapidement la façon dont les gens travaillent, voire même si ils travaillent. Trois résultantes majeures en matière d'emploi ont émergé : le travail à distance, les mises à pied et les déplacements continus pour se rendre au travail pour les travailleurs essentiels.

Alors que les pays commencent à en savoir plus sur la pandémie et que les économies s'ouvrent, il est nécessaire de créer des emplois et de faire avancer le dialogue social pour la création d'emplois décents. En Namibie, comme dans le reste de l'Afrique subsaharienne, il y a déjà eu une augmentation de l'informalité avec le Covid-19 en cours, alors que la structure de l'économie est en récession, l'économie devient principalement informelle. La quasi-absence de protection sociale, l'énorme caractère informel et le nombre massif de chômeurs rendent particulièrement difficile pour les pays la mise en œuvre des restrictions et des blocages considérés comme essentiels pour contenir le virus et l'empêcher de se propager de manière incontrôlable. La majorité des travailleurs et leurs familles avec peu ou pas d'économies étaient menacés par la pauvreté et la famine. Beaucoup ont perdu leur emploi et leurs revenus ainsi que leurs moyens de subsistance. Les travailleurs de l'économie informelle manquent de protection sociale pour réduire les chocs du Covid-19. L'épidémie a exposé nos faiblesses socio-économiques en Afrique et a eu un impact très négatif sur les travailleurs et leurs familles.

Chiffre 15: Tendence COVID-19 entre mars 2020 et septembre 2021

Source: MoHSS, 2021





À la suite de Covid-19, les cadres déjà existants de l'Union africaine (UA) ainsi que les instruments internationaux et les normes du travail peuvent être utilisés efficacement pour faire avancer les droits et les intérêts des travailleurs africains. Des opportunités sont offertes par l'Agenda 2063 de l'UA : L'Afrique que nous voulons et la ZLECAF récemment adoptée. Elles peuvent être exploitées et fournir des cadres réalistes aux pays africains pour travailler ensemble et réaliser une transition juste dans le monde du travail. Bien entendu, un élément clé pour les syndicats est le suivi de la mise en œuvre de tels protocoles, car le simple fait de disposer de ces outils ne se traduit pas par une mise en œuvre efficace. Dans la mesure du possible, des cadres réglementaires devraient être exigés pour être ensuite renforcés afin de guider un suivi efficace

3.11 Conclusions et réflexions sur la compétitivité internationale

La relation entre l'ouverture de l'économie et les accords commerciaux est complexe, et les effets réels de la libéralisation des échanges sont très difficiles à démêler de ceux liés à la ZLECAF, en particulier lors de l'exploration de cette question au niveau des pays. Quoi qu'il en soit, sur la base des principales conclusions identifiées dans ce chapitre, certaines réflexions peuvent être tirées pour décrire les effets attendus de la libéralisation des échanges en Namibie. A savoir :

- La structure économique actuelle de la Namibie semble fragile. La Namibie peut ne pas être en mesure de pleinement saisir le potentiel des opportunités d'investissement en raison des effets persistants de la crise économique et d'autres problèmes structurels ;
- Le manque relatif de diversification ressort clairement de l'analyse commerciale, et se reflète dans le commerce des marchandises, en particulier l'agriculture, et en termes de partenaires commerciaux, on dénote la domination de l'Afrique du Sud en particulier;
- La construction d'industries compétitives agroalimentaires, manufacturières et de services, sans doute les clés d'une stratégie de diversification, sera difficile, notamment parce que les forces d'agglomération favorisent si grandement l'Afrique du Sud.

→ L'IDE et les politiques commerciales peuvent créer un cycle négatif auto-renforçant et peuvent nécessiter des politiques appropriées qui permettraient de renforcer et de canaliser des secteurs qui stimuleraient la croissance économique grâce à de tels investissements.

→ Compte tenu de ses réalités structurelles, la Namibie devrait cibler des niches spécifiques dans les chaînes de valeur régionales et mondiales dans lesquelles ses producteurs nationaux pourraient s'investir, en vue d'une modernisation progressive. Par exemple, le pays devrait identifier et investir dans des liens en amont et en aval dans le secteur minier (et les industries connexes), qui peuvent promouvoir les industries légères.

→ La Namibie devrait suivre une voie de substitution aux importations qui attire les entreprises étrangères à la recherche d'emplacements d'investissement alternatifs dans la région. Ce faisant, des liens en aval avec l'approvisionnement national et la production devraient être mis en place au moyen d'instruments coercitifs.



Que doivent faire les syndicats

- L'objectif politique des syndicats est de développer leurs capacités et leurs compétences pour engager et influencer efficacement la politique industrielle aux niveaux national et régional dans le but de promouvoir l'industrialisation et le développement durable dans un cadre de transition juste et de travail décent.
- En outre, les syndicats devraient développer leur capacité à analyser les impacts connus et prévisibles de la ZLECAF sur la croissance économique et la création d'emplois. Ajouté à sa capacité, il devrait faire la cartographie des chaînes de valeur pour les besoins d'emploi.
- En outre, les syndicats doivent élaborer une réponse pour garantir l'agenda du travail décent en élaborant un document de position national sur les dispositions commerciales dans la ZLECAF. Cela devrait aller de pair avec un appel au renforcement des pouvoirs de réglementation du ministère du Travail et d'autres organes de surveillance.



DÉFIS DES ACCORDS DE LA ZLECAF

La mise en œuvre de la ZLECAf a de nombreux impacts négatifs. Dans cette section, nous examinons certains des défis qui ont été identifiés lors des entrevues avec les informateurs clés. Plus précisément, la section couvre les questions suivantes : impacts anticipés sur le travail et l'emploi, impacts sur l'informalité, le genre et le commerce transfrontalier.

4.1 Impacts prévus sur le travail et l'emploi

L'impact de la ZLECAf sur l'emploi et le travail peut être considéré sous deux aspects. D'une part, il existe des opportunités de création d'emplois grâce à l'augmentation des chaînes de valeur - peut conduire à une augmentation des emplois. Le gouvernement s'identifie clairement aux bénéfices attendus:

« Notre commerce avec le continent, si vous supprimez la SACU et la SADC, est d'environ 2%. Donc, il n'y aura pas beaucoup de pertes. Je pense qu'il y aura plus d'avantages à long terme pour les produits et services namibiens car notre économie est beaucoup plus diversifiée que la plupart sur le continent », -[Représentant du Ministère de l'industrialisation et du commerce, 2021].

Les syndicats apprécient le potentiel du commerce international et de l'investissement pour contribuer à la croissance économique. Le TUCNA, comme de nombreux autres syndicats, se prononce clairement en faveur de l'accord de libre-échange continental. La ZLECAf permettra l'intégration continentale et la création d'un marché africain qui répondra aux besoins de la population, y compris les travailleurs. La libéralisation du commerce ouvre la Namibie à un plus grand marché où elle peut vendre ses produits et ses ressources.

« ... les frontières sont effacées.... besoin de puiser dans ce mouvement transfrontalier...et les personnes " - TUCNA [Congrès des syndicats de Namibie, 2021]

« .. le marché est plus grand avec le libre-échange continental, il est nécessaire de collaborer pour un maximum d'avantages » - NISO [Organisation du secteur informel de Namibie, 2021]

« ... un calibrage clair de toutes les chaînes et la manière dont les travaux peuvent être protégés doivent être planifiés " -NUNW [Union nationale des travailleurs namibiens, 2021]

D'un autre côté, il existe un potentiel d'impact sur les pertes d'emplois. De toute évidence, à mesure que l'économie s'ouvre, il y a une perte de diversité qui peut donner lieu à des pertes d'emplois principalement dans les industries naissantes.

« ... j'ai peur qu'en s'ouvrant, il y ait probablement une perte de diversité, la Namibie devenant ouverte à la concurrence.. ce qui peut avoir un impact sur l'emploi »... [Représentant du ministère du Commerce et de l'Industrie, 2021]

Les données sur l'emploi pour les secteurs réservés aux négociations commerciales montrent que l'agriculture est une source principale d'emplois (tableau 1). L'exploitation minière et la fabrication ont toujours eu un faible pourcentage d'emplois. D'autre part, les secteurs des



services financiers et de l'hébergement, bien que petits, ont une part relativement bonne de l'emploi féminin. Les implications sont évidentes. Premièrement, le secteur agricole reste vulnérable s'il ne peut pas être compétitif

dans une économie ouverte. Deuxièmement, à moins que ces secteurs ne puissent se développer grâce à la ZLECAF, les femmes sont susceptibles d'être affectées dans les secteurs de l'agriculture, des finances et de l'hébergement (tourisme).

Tableau 1: Répartition en pourcentage de la population active dans des secteurs sélectionnés par sexe, certaines années

	2018		2016		2014		2012	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Agriculture, sylviculture et pêche	24.9	21.2	22.4	17.4	28.6	30.4	31.9	30.9
Industries extractives	2.8	0.6	3.6	0.6	3.3	0.7	3.3	0.6
Fabrication	7.8	4.6	8.6	4.6	5.3	2.6	6.4	3.1
Activités financières et d'assurance	1.3	2.5	1.1	1.6	1.5	2.4	1.3	2.9
Activités d'hébergement et de restauration	5.3	17.5	3.1	11.5	2.6	5.7	2.7	8.0

Source: NSA (Enquêtes sur les forces de travail pour 2012, 2014, 2016 et 2018)

En plus de ce qui précède, un autre défi que l'étude a trouvé est la vulnérabilité de la main-d'œuvre namibienne telle que reflétée par le niveau d'éducation (tableau 2). Ceux qui n'ont pas reçu d'enseignement formel ou primaire et secondaire inférieur, qui représentent plus de **60 %** des employés, sont considérés comme vulnérables face au commerce. Alors que le pays s'engage dans une libéralisation accrue du commerce

continental, cela entraîne un potentiel de changements dans les compétences demandées. Les personnes moins instruites pourraient moins bien s'en sortir. Par conséquent, une transition juste est nécessaire. Dans l'état actuel des choses, la Namibie devrait s'engager à comprendre l'importance stratégique de l'éducation dans l'amélioration et le maintien de la compétitivité internationale, avec des compétences adaptées.

Tableau 2: Répartition en pourcentage du niveau d'éducation parmi la population active occupée, 2012-2018

Niveau d'études	2018	2016	2014	2012
Aucun	11.8	9.5	11.3	11.6
Principal	20.1	18.8	22.7	21.7
Premier cycle du secondaire	31.6	32.7	34.2	32.1
Second cycle du secondaire	20.2	20.2	21.3	23.1
Certificat/Diplôme Technique/Professionnel	3.9	5.5	2.6	2.9
Diplôme universitaire	8.2	6.5	5.5	5.4
Certificat, diplôme ou grade	2.5	2.9	1.1	1.3

Source: NSA (Enquêtes sur les forces de travail pour 2012, 2014, 2016 et 2018)



Ce que les syndicats peuvent faire

Une option politique potentielle pour les syndicats est de promouvoir des politiques traitant des risques potentiels pour les employés, les compétences et les conditions de travail. Les syndicats doivent identifier les risques et les réponses possibles nécessaires afin d'engager le

gouvernement et l'industrie sur la préservation et la création d'emplois et des transitions justes. Les syndicats devraient engager les gouvernements à soutenir la modernisation et la mise à niveau technologique des industries nationales en encourageant progressivement la création de capacités scientifiques et technologiques nationales.

4.2 Genre et ZLECAF

L'intégration de la dimension de genre dans les accords de libre-échange devient une pratique de plus en plus courante²⁷. L'Accord instituant la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), signé en 2018, contient également de telles dispositions liées au genre²⁸. Cela implique comment répondre aux besoins spécifiques des femmes et mettre en œuvre des accords avec des politiques sensibles au genre. Il convient de noter que la simple mention ne garantit pas la mise en œuvre. Outre l'intégration, un aspect important est la précarité du

travail. Les femmes occupent principalement des emplois élémentaires à semi-qualifiés. L'état des lieux en Namibie confirme que les femmes dominaient dans les domaines de l'agriculture élémentaire, qualifiée, les emplois de service et les ventes (tableau 3). La stratification industrie-sexe présentée dans le tableau 1 a révélé la même chose. La libéralisation du commerce peut creuser cet écart, en exposant à la concurrence les industries et les professions dominées par les femmes.

Tableau 3: Répartition en pourcentage de la profession selon le sexe, 2014-2018

Profession	2018		2016		2014	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Élémentaire	30.3	34.2	30.1	30	20.1	25.8
Opérateurs Conducteurs d'installations et machinistes	8.9	0.4	7.2	0.5	8.6	0.4
Artisanat et commerce connexe	18.3	6.6	19.5	5.2	20.3	5.8
Agriculture qualifiée	13.6	16.9	10.7	11.7	20.8	25.7
Commis	2.7	8.1	3.7	12.0	2.5	6.8
Employés de service et ventes	11.5	17.7	9.7	17.8	12.1	17.3
Techniciens et professionnels associés	4.9	5.6	5.6	5.9	4.7	6.1
Professionnels	6.2	8.4	6.6	10.9	5.7	8.7
Législateurs et gestionnaires	3.7	2.1	6.8	5.0	5.0	3.4

Source : Enquêtes NSA sur les forces de travail (2014-2018)

La perte d'emplois est attendue, mais le suivi des tendances des pertes d'emplois par branche d'activité et par sexe permettrait de proposer des mesures qui atténuent la situation. Ceci a été explicitement mentionné par tous les représentants syndicaux interrogés :

« ... à mesure que le commerce augmente, les besoins professionnels évoluent. Ceux qui souffrent sont les travailleurs non qualifiés et semi-qualifiés, et vous examinez attentivement ce groupe, vous voyez principalement ses femmes.... Il y a déjà le problème de l'écart salarial, et si nous n'y prenons garde, on arrivera à une situation du à prendre ou à laisser» .[TUCNA, 2021]

« Le gouvernement devrait sérieusement envisager le tripartisme dans ces négociations commerciales. Il y a de nombreuses conséquences imprévues, et ce n'est pas seulement que des entreprises peuvent fermer, mais les femmes en souffriront davantage, car d'après les statistiques, elles occupent des emplois élémentaires. -[NUNW, 2021]

Les employeurs et les syndicats, en particulier, ont un rôle clé à jouer dans la conception d'un nouveau pacte social, qui inclut de repenser leur rôle en tant que consommateurs de capital humain « tout fait » (du point de vue des employeurs) et d'une employabilité durable (du point de vue des syndicats).

27 José-Antonio Monteiro. (2018). Dispositions liées au genre dans les accords commerciaux régionaux. Division de la recherche économique et des statistiques, Organisation mondiale du commerce, Genève, Suisse. Document de travail du personnel ERSD-2018-15

28 Lolita Laperle-Forget. 2021. La prise en compte du genre dans les accords commerciaux - comment s'en sort la ZLECAF ? CENTRE DE DROIT COMMERCIAL TRALAC



Ce que les syndicats peuvent faire :

Les syndicats en Namibie devraient se faire entendre de manière plus proactive et collective pour garantir des emplois aux personnes non qualifiées, en mettant particulièrement l'accent sur la lutte contre le travail précaire où les femmes sont majoritaires ; tout en recherchant et en identifiant comment la main-d'œuvre namibienne bénéficie de l'accélération de la libéralisation du commerce intracontinental.

4.3 Informalité

Les opérateurs du secteur informel sont un acteur souvent oublié de la libéralisation des échanges. Il y a deux aspects à cela : la facilitation du commerce transfrontalier informel et l'impact sur l'économie informelle. La ZLECAF souligne la contribution positive de la libéralisation du commerce. Le commerce transfrontalier informel contribue entre **30%** et **40%** du commerce intra-régional total dans la région de la SADC, et **40%** dans la région du COMESA. Bien que cela ne soit pas explicitement indiqué dans l'accord, la ZLECAF a le potentiel de bénéficier de manière significative au commerce transfrontalier informel en soutenant sa formalisation, en le rendant plus abordable pour les opérateurs et en offrant une protection. Les MPME, qui sont responsables de plus de **80%** de l'emploi du continent et de **50%** de son PIB, devraient également en bénéficier, car l'accord de la ZLECAF est conçu pour encourager l'activité économique des MPME. En Namibie, ce potentiel existe. À partir des enquêtes informelles sur le commerce transfrontalier, menées par l'Agence des statistiques de la Namibie (NSA) ; en 2019, le commerce total (importations plus exportations) s'est élevé à **19,9** millions de dollars namubiens, en hausse de **29,9%** par rapport au niveau de **15,3** millions de dollars namubiens enregistré en 2016. Les exportations représentaient la part la plus importante du commerce total à **83,7 pour cent** (**16,7** millions de dollars namubiens) par rapport aux importations qui représentaient une part relativement faible de **16,3**

pour cent (**3,2** millions de dollars namubiens) ; par la suite la Namibie a enregistré une balance commerciale informelle favorable s'élevant à **13,4** millions de dollars namubiens. L'Oshikango (poste frontière Namibie-Angola) avait la part la plus élevée (**46,4%**) dans le commerce total, suivi de Wenela (poste frontière Namibie-Zambie) avec une part de **42,2%**. En ce qui concerne les exportations informelles, la plus grande part des exportations passait par le poste frontière de Wenela (**48 pour cent**) suivi d'Oshikango qui représentait **45,6 pour cent**.

Avec la ZLECAF en place, il existe une forte possibilité que cela augmente le commerce avec les pays non membres de la SACU, à savoir l'Angola et la Zambie. L'Organisation du secteur informel de Namibie (2021) y voit une grande opportunité :

« ... en s'ouvrant au continent africain, la Namibie dispose d'un marché plus important. Nous pensons que, grâce à la numérisation du commerce, nos membres pourraient en bénéficier et aideraient à formaliser le secteur informel. Il suffit d'explorer les opportunités offertes par la ZLECAF »

En ce qui concerne l'impact sur l'économie informelle, la ZLECAF peut avoir deux conséquences. Premièrement, à court terme, un environnement plus compétitif pourrait désavantager les MPME et les petits agriculteurs en raison de coûts commerciaux plus élevés que ceux des entreprises plus grandes et mieux établies. De même, à court terme, on peut soutenir que la libéralisation du commerce aurait des impacts négatifs importants sur les salaires et l'emploi des travailleurs dans les industries protégées, si les tarifs et autres barrières non commerciales sont supprimés. Les réalités actuelles montrent que cela pourrait être le cas. Le tableau 4 montre un pourcentage élevé d'emplois informels dans les secteurs marqués pour l'ouverture commerciale. Le niveau de précarité sera augmenté.

Tableau 4: Emploi informel

Secteurs sélectionnés	Année 2018	Année 2016	Année 2014	Année 2012
Agriculture, foresterie et pêche	87.6	89.6	82.7	83.4
Industries extractives	16.8	47.5	29.2	15.3
Manufacture	46.7	64.8	66.1	23.5
Activités d'hébergement et de restauration	68.6	66.8	65.9	39.7
Activités financières et d'assurance	11.1	11.7	17.6	8.2

Source: ANE

29 Agence de statistique de Namibie. Enquête informelle sur le commerce transfrontalier. Windhoek, Namibie



Ce que les syndicats peuvent faire

Les syndicats doivent reconnaître qu'avec la ZLECAF, le changement est inévitable. L'évolution du lieu de travail sous le spectre de la libéralisation du commerce continental apportera des opportunités, des menaces et des défis. Avec l'Industrie **4.0**, les modèles commerciaux dans tous les secteurs seront considérablement modifiés, augmentant le rythme du changement dans la suppression et la création d'emplois - y compris des nouvelles formes de travail - ainsi que le taux de pertes des compétences au sein des emplois existants. La perte d'emplois prévue due à la libéralisation du commerce et aux progrès technologiques est compensée par la création d'emplois supplémentaires, l'amélioration des salaires des travailleurs et l'investissement dans la technologie et la fabrication. Les inégalités accrues auxquelles il faut remédier sont particulièrement intéressantes. Une transition juste vers le futur travail doit être placée et traitée à l'aide de politiques appropriées. Ici, les syndicats devraient avoir un ensemble de priorités tournées vers l'avenir pour gérer la transition actuelle, en particulier en renforçant le potentiel de dynamisme, d'esprit d'entreprise et de flexibilité des travailleurs individuels, tout en limitant l'insécurité et les inégalités.

4.4 Migrations transfrontalières et dynamiques régionales

La question de la libéralisation des échanges intra-africains est caractérisée par des contradictions entre coopération politique et compétition économique. La

migration transfrontalière est l'une de ces questions qui nécessiterait de trouver un consensus. Les employeurs et les intermédiaires du marché du travail signalent l'émergence de situations de concurrence pour les travailleurs dans certains segments du marché du travail. La dynamique du travail transfrontalier est double : d'une part, on trouve une main-d'œuvre qualifiée dans les activités liées à la place financière, mais d'autre part il y a aussi de nombreux frontaliers employés dans des activités moins qualifiées dans l'industrie manufacturière, les services aux entreprises ou la construction.

Traditionnellement, les impacts nets de l'ALE et de la libéralisation des échanges, souvent cités, comprennent l'augmentation des échanges, l'intensification de l'industrialisation et de la croissance économique. On oublie souvent que l'ALE et la libéralisation du commerce sont les moteurs de la croissance et de l'intégration régionales. Ensuite, la mise en œuvre du protocole commercial de la ZLECAF devrait donner une impulsion significative au processus d'intégration et de développement économiques en Afrique, et à l'expansion des marchés régionaux. Cela favorisera également le développement industriel dans les diverses régions d'Afrique. En outre, l'intégration régionale pourrait être essentielle à la création de chaînes de valeur régionales ou mondiales et vice versa. Tirant les leçons de la SADC, dont l'intégration était prévue vers 2008, les syndicats devraient souligner la nécessité de politiques économiques non traditionnelles pour stimuler et soutenir ces mécanismes dynamiques régionaux qui relient les entreprises et les marchés. En développant ces marchés, ils peuvent accroître l'emploi et ainsi réduire la pauvreté



ZLECAF ET SYNDICALISME

5.1 Compréhension syndicale de la ZLECAF

Compte tenu de ce qui précède, il n'est pas surprenant que les syndicats n'aient pas été suffisamment préparés sur les questions de la ZLECAF. Pour commencer, la majorité des syndicats en Namibie (c'est-à-dire ceux affiliés à la TUCNA) ne savaient rien de la ZLECAF et n'étaient pas pleinement conscients de ses objectifs. Lors d'un atelier organisé en octobre 2021 à Okahandja, en Namibie, les personnes présentes ont déclaré en entendre parler pour la première fois. À moins que les syndicats ne soient pleinement conscients de ce à quoi ils sont confrontés, il sera difficile d'élaborer des programmes et des politiques visant à atténuer les impacts de la ZLECAF. Les syndicats s'étonnent que la phase I des négociations ait déjà eu lieu sans consultation plus large. Dans son allocution, le Président du TUCNA a souligné que :

« On ne peut parler de commerce nulle part sans parler de travail, et donc une dimension nouvelle et inclusive est urgente, contrairement au programme exclusiviste qui a vu l'exclusion des syndicats de ces discussions depuis le début » [Président du TUCNA, 2021].

5.2 Intégration des questions de travail dans les négociations commerciales

Les syndicats considèrent les négociations actuelles de la ZLECAF plus comme une menace qu'une opportunité. Alors que les syndicats et les acteurs non étatiques (par exemple les organisations non gouvernementales) sont restés en marge, les négociateurs commerciaux se sont efforcés de recevoir les commentaires des lobbyistes et/ou des représentants de l'industrie. Les impacts de la ZLECAF sur les questions d'emploi et de travail sont englobés. Pourtant, il est bien connu que la libéralisation du commerce a non seulement des impacts positifs, mais entraîne également des impacts négatifs qui affectent considérablement les normes du travail.

« ... le travail est considéré comme un facteur intrinsèque... il est attendu que le secteur privé tel que présenté par le NCCI ou d'autres membres tripartites aient pris en compte les impacts sur le travail »... [Représentant du ministère du Commerce et de l'Industrie, 2021]

« ... pour l'instant en Namibie, le ministère du Commerce s'intéresse uniquement à un marché ouvert aux flux de capitaux, mais on fait peu de cas de l'impact sur le chômage... les services de main-d'œuvre également sont à intégrer à un programme décent en Namibie .." - [Représentant du ministère du Travail, 2021]

« ... le travail n'est pas explicite dans les négociations... de plus les syndicats ne contribuent pas directement aux négociations... » - [Représentant du ministère du Travail, 2021]

À la lumière des différences susmentionnées entre le commerce des biens et le commerce des services, les syndicats soulignent donc le risque que le cadre de négociation actuel de la ZLECAF ne fasse qu'intensifier le commerce international sans réaliser son potentiel de création d'emplois décents et de développement durable. Les dimensions sociales sont devenues une partie des négociations commerciales, et la Namibie en a fait l'expérience grâce aux accords commerciaux avec l'UE et les États-Unis. Malheureusement, l'étude a établi que ceux-ci n'ont pas été explicitement présentés dans les négociations de la ZLECAF jusqu'à présent. Si la voix des syndicats nationaux ne peut pas être entendue, nous exhortons à engager les CER pour garantir l'inclusion des structures institutionnelles et des initiatives dans le processus de la ZLECAF en collaboration avec les organisations syndicales sous-régionales.

5.3 Participation des représentants des travailleurs aux négociations commerciales

Les syndicats exigent un processus consultatif plus démocratique et une meilleure participation. Alors que les associations professionnelles ont été impliquées dans le processus de négociation depuis le début (voir ci-dessus), ce n'est que très récemment que les gouvernements ont accordé une audience à la demande du TUCNA. Cela a eu lieu en juin 2021.

L'OIT fournit un autre bon cadre. La recommandation n°113 de l'OIT sur la consultation (au niveau industriel et national) appelle à une consultation et une coopération efficaces au niveau national entre les autorités publiques et les organisations d'employeurs et de travailleurs. Un tel processus de consultation et de coopération devrait garantir, selon la recommandation, que les autorités compétentes sollicitent l'avis, les conseils et l'assistance des organisations d'employeurs et de travailleurs sur des questions telles que l'élaboration et l'application des lois et règlements affectant leurs intérêts, et l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement économique et social. Les négociations de la ZLECAF que le gouvernement namibien est en train d'engager, impliquent indéniablement des questions telles que décrites dans la présente recommandation.

5.4 Moyens possibles d'impliquer les syndicats

Les syndicats ont clairement montré leur volonté de participer aux négociations commerciales - et de canaliser directement les problèmes d'emploi et de travail qui peuvent être identifiés dès le début. Il existe deux voies, à travers les entités nationales ou les partenaires régionaux.

« La Namibie a un forum commercial. Nous serions ravis d'être invités à participer... Apprenons de RAMATEX dans les négociations commerciales passées si le gouvernement fait cavalier seul, cela conduit à l'échec » - [TUCNA, 2021]

« Nous pouvons obtenir un exemple de l'accord économique avec l'UE. Des acteurs non étatiques ont été impliqués dans le dialogue social... et nous avons canalisé nos problèmes via SATUCC - qui a également établi des liens avec des partenaires en Europe » - [TUCNA, 2021]

ÉTUDE DE CAS 1: ACTEURS NON ÉTATIQUES DANS LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES UE/ACP

La récente négociation commerciale entre l'UE et les pays africains représente un cadre idéal pour engager les dimensions sociales dans les négociations commerciales. Les syndicats ont été consultés sous l'égide des acteurs non étatiques. Les syndicats namibiens (par exemple TUCNA) étaient représentés par le SATUCC, par l'intermédiaire duquel ils acheminaient toutes les questions sociales préoccupantes dans le pays. Le Conseil de coordination des syndicats d'Afrique australe (SATUCC) est une organisation syndicale régionale représentant toutes les principales fédérations syndicales de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). À son tour, le SATUCC se coordonnait avec ses homologues européens pour garantir que les normes du travail soient intégrées dans tous les accords commerciaux que l'UE concluait avec les pays africains, y compris la Namibie.

Pour l'UE, amener les dimensions sociales sur la table des négociations commerciales n'était pas un problème. UE depuis sa publication en 2001¹⁰ - 'Promouvoir les normes fondamentales du travail et améliorer la gouvernance sociale dans le contexte de la mondialisation', a mis davantage l'accent sur le dialogue, la stimulation et les mécanismes non contraignants tels que la coopération au développement et la responsabilité sociale des entreprises et s'est élargi pour inclure des questions générales de gouvernance sociale qui ont des principes de travail décent. Le « travail décent » fournit potentiellement un nouveau paradigme d'analyse et un outil pour la mise en œuvre de la politique de développement de l'UE, mais la plupart des travaux en sont encore à un stade exploratoire.

30 European Commission (EC). 2001. Promouvoir les CLS et améliorer la gouvernance sociale dans le contexte de la mondialisation, Bruxelles, 18 juillet 2001, COM (2001) 416.



ÉTUDE DE CAS 2: RAMATEX TEXTILES NAMIBIE (RTN)

Faisant écho à la pratique aux niveaux multilatéral et bilatéral, entre les accords commerciaux Nord-Sud, la Namibie doit considérer la protection sociale entre cet objectif et celui de la libéralisation des échanges dans le cadre de la ZLECAF. De nombreux accords promettent de promouvoir le développement économique d'une manière compatible avec l'agenda du travail décent, la protection et la conservation de l'environnement et le développement durable. Alors que dans d'autres, les parties réaffirment leurs engagements envers diverses valeurs (telles que les droits de l'homme ou les normes du travail) sans expliquer ce que ces engagements ont à voir avec le cœur de métier de l'accord.

Cela est particulièrement vrai dans l'accord que le gouvernement namibien a conclu avec Ramatex Textiles avec une entreprise textile malaisienne, connue sous le nom de Ramatex. À son ouverture en 2001/2002, Ramatex a investi 1 milliard de dollars namubiens, créant 10 000 emplois. Alors que l'accord a créé des emplois pour les Namubiens, l'accord d'investissement n'a pas été partagé avec les syndicats.

Ramatex, au cours de son existence, a continuellement violé les droits du travail. Les inspections du travail menées par le ministère du Travail qui ont suivi ont montré que Ramatex ne respectait pas pleinement les principes du travail décent, y compris les longues heures de travail, les problèmes de santé et de sécurité. Avec l'augmentation des coûts salariaux unitaires, résultant des travailleurs organisés exigeant des conditions de travail favorables, y compris un salaire décent, l'entreprise a fermé et déménagé en 2008.

Cette étude de cas souligne deux choses. Premièrement, la nécessité d'impliquer les syndicats au niveau des négociations - pour s'assurer que les questions sociales sont prises en compte. Les syndicats devraient négocier librement pour de meilleurs salaires et conditions de travail par le biais de la négociation collective. Deuxièmement, il faut surveiller le processus de mise en œuvre du commerce. De plus, l'expérience de Ramatex a conduit le grand public à avoir une perception négative des IDE, notamment dans la manière dont ils ont désinvesti.

5.5 Conclusions

La ZLECAF présente une opportunité d'investissement que la Namibie devrait exploiter. Elle a le potentiel d'ouvrir de nouveaux marchés pour les biens et services namubiens à l'étranger, tout en créant des emplois dans le pays. Pour le bénéfice de tous, alors que le pays négocie toujours avec les États parties, les principes fondamentaux du travail décent tels qu'ils sont reconnus internationalement devraient devenir une partie intégrante des accords de la ZLECAF. Le gouvernement peut travailler, par le biais du tripartisme, avec les syndicats pour une situation gagnant-gagnant et assurer un développement durable alors que la Namibie s'ouvre au continent.

Les syndicats peuvent proposer un certain nombre de positions à la table de négociation. Il est important que les syndicats abordent le régime de libre-échange et d'investissement dans son ensemble, non pas en s'attaquant à ses différentes parties isolément, mais en construisant une stratégie qui remet fondamentalement en cause le régime et les intérêts des entreprises qui le sous-tendent. Voici quelques propositions que les syndicats peuvent exiger:



Ce que l'on peut faire

- **Le tripartisme dans les phases de négociation:** Par analogie avec le Forum commercial déjà existant, le TUCNA appelle à la création d'un groupe de travail permanent formel qui permettrait directement le tripartisme.
- **Processus de consultation amélioré:** Cela assurera la transparence et garantira que les questions de travail sont sur la table des négociations.
- **Meilleure évaluation des impacts:** À la lumière de l'impact négatif potentiel du cadre de négociation passé et actuel, les syndicats devraient insister d'urgence pour une évaluation globale de l'impact des politiques de libéralisation, par exemple les impacts sur les emplois dans les secteurs prioritaires des biens et services.
- **Transition juste:** Considérant que le changement est inévitable et que la Namibie ne peut pas être

complètement isolée des accords régionaux de commerce et d'investissement, il est nécessaire d'identifier des options qui amélioreraient et autonomiseraient les travailleurs qui seront désavantagés par le chômage émergent.

- **Durabilité et accords régionaux de commerce et d'investissement (RTIA):** les syndicats devraient exiger un cadre clair pour la conduite des évaluations environnementales des négociations commerciales.
- **Mesures d'urgence:** Le TUCNA demande plus de réglementations permettant de se prémunir contre le non-respect des règles du libre-échange. Davantage de clauses d'exception doivent être formulées. Les principes

du libre-échange doivent respecter la protection des droits de l'homme, de l'environnement, de la santé et de la sécurité et du droit à un développement durable qui diminue les disparités au sein des pays et entre les pays.

- **Renforcement des pouvoirs réglementaires** du ministère du Travail et d'autres organes de surveillance tels que les conseils de surveillance environnementale, le Conseil de la concurrence, le Conseil national des normes, entre autres, devraient être autorisés à s'acquitter de leur mandat sans ingérence.
- **Hors Services Publics :** Certains services publics sont mieux desservis dans le cadre du gouvernement. Il devrait s'agir d'exemptions de service.





RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS

Comme habilement présenté par la CES³¹ et SATUCC³², le commerce international peut contribuer au développement durable (social, économique et environnemental), à condition qu'il soit mis en œuvre dans un cadre rigoureux - comme le recommande le rapport de la Commission mondiale:

- un cadre multilatéral pour promouvoir la protection sociale (dont 80% de la population ne bénéficie pas) ;
- un cadre multilatéral pour promouvoir un travail digne et équitable en tant qu'outil clé pour réduire la pauvreté ;
- un cadre multilatéral pour la protection des droits des travailleurs, la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, l'égalité des sexes et la pleine autonomie des femmes.
- un cadre multilatéral pour protéger les migrants ;

Nous pensons que la libéralisation du commerce a un vaste potentiel d'augmentation de l'efficacité et de la croissance économiques et, partant, de la prospérité économique de la Namibie et de sa population. Le gouvernement namibien devrait s'efforcer d'intégrer la dimension sociale, le travail décent et le développement durable dans la politique commerciale multilatérale et la coopération internationale, y compris dans les négociations en cours sur le commerce interafricain (ZLECAF). Nous soulignons que le gouvernement doit consulter les syndicats (TUCNA et NUNW) pour discuter des voies et moyens de mettre en œuvre la perspective politique de l'OIT dans le cadre de sa politique commerciale au sein de la ZLECAF et d'autres institutions internationales.

AU NIVEAU DES PAYS:

Le TUCNA/NUNW et leurs affiliés réitèrent leur appel à la mise en place de procédures formelles permettant la consultation des partenaires sociaux sur tous les aspects de la politique namibienne concernant la mondialisation (commerce, aide au développement, respect des normes sociales, relations bilatérales et régionales, investissement, etc.).

Les syndicats reconnaissent que le gouvernement (à travers ses ministères) reste l'entité appropriée pour négocier des

progrès sur les questions sociales. Cependant, les normes couvrant les affaires sociales, la santé, l'éducation, la culture et l'environnement ne devraient pas être considérées comme secondaires et volontaires, mais devraient plutôt être considérées comme importantes et contraignantes en tant que normes couvrant l'économie, la finance et le commerce.

COMMENT:

→ **Premièrement**, améliorer la gouvernance des négociations commerciales, en tandem avec une politique industrielle qui favoriserait la croissance de l'économie. Les institutions essentielles de soutien du marché et de réglementation font défaut, ce qui rend le système sujet à diverses défaillances du marché. Cette situation est aggravée par la faiblesse des mécanismes permettant de corriger les vastes inégalités entre et au sein des pays, et de mettre en œuvre des priorités sociales importantes telles que la fourniture de biens publics mondiaux et la protection sociale. Il permet aux individus de faire valoir leurs droits - à la propriété, à l'éducation, à un travail décent, à la liberté d'expression et à d'autres « tremplins » pour la croissance et l'avancement humains. Par exemple, le dialogue social est une composante importante de la bonne gouvernance et un instrument de participation et de responsabilité. Il s'agit d'un rôle dans lequel les partenaires sociaux, y compris les organisations de travailleurs et d'employeurs, et les OSC représentatives ont également un rôle important à jouer - pour assurer la surveillance.

→ **Deuxièmement**, une politique de suivi doit être menée aux niveaux national et local. Les politiques au sein des nations continuent d'être un facteur clé pour déterminer si la Namibie bénéficierait ou non du libre-échange. Les politiques de gestion du libre-échange doivent être adaptées aux différentes circonstances et nécessitent une participation plus large, y compris des consultations d'autres partenaires sociaux dans leur formulation. Voici quelques suggestions aux syndicats en Namibie.

31 CES 2017. Document de réflexion sur Exploiter la mondialisation - Évaluation de la CES

32 SATUCC, 2016. Stratégies syndicales pour la promotion du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

a. Développer une réponse syndicale pour garantir l'évaluation de l'impact sur l'emploi



Ce que l'on peut faire

- Engager le gouvernement à élaborer une évaluation nationale de la vulnérabilité de l'emploi (NEVA) et des plans sectoriels de résilience à l'emploi (SJRPE). Les SJRPE devraient être élaborés par les ministères concernés pour explorer les opportunités de création d'emplois dans le secteur.
- Les syndicats devraient exiger et participer à l'introduction de plans sociaux et du travail (SLP). Les SLP décrivent comment la responsabilité d'entreprise prévoit de partager certains des avantages des entreprises multinationales avec les communautés locales. Les SLP peuvent également être utilisés pour renforcer les liens en aval dans la planification de la transition.

b. Développer une réponse syndicale pour garantir l'agenda du travail décent sur les dispositions commerciales dans la ZLECAF



Ce que l'on peut faire

- Les partenariats stratégiques sont essentiels. En se joignant à d'autres, les syndicats peuvent rassembler une masse critique de voix qui est plus susceptible d'être prise en compte par les décideurs politiques.
- Lancer une série d'initiatives pour collecter et échanger des idées politiques, des expériences et des connaissances, en collaboration avec le Parlement et les partenaires sociaux pour développer des solutions réalistes en vue de parvenir à un travail décent dans toutes les formes de travail.
- Renforcer et engager les réseaux existants avec les partenaires sociaux pour lancer une discussion sur les nouvelles formes de travail qui ont émergé ou émergeront avec la libéralisation du commerce - en examinant le statut légal de l'emploi, la protection sociale, la codétermination et la représentation des intérêts

c. Engager les CER pour garantir l'inclusion des structures institutionnelles et des initiatives dans le processus de la ZLECAF



Ce que l'on peut faire

- Redynamiser la coopération sous-régionale dans le but de promouvoir un processus d'intégration régionale plus fort, y compris, entre autres, le commerce interrégional, la libre circulation des capitaux/travail/marchandises, l'harmonisation de l'éducation.
- Le mouvement syndical devrait prendre une voix plus proactive et collective plus forte dans le développement actuel et futur de la ZLECAF. Le syndicat devrait se concentrer sur le renforcement du dialogue entre le mouvement syndical dans la SADC/SACU et les gouvernements nationaux en vue de faire pression pour un agenda du marché du travail dans la SADC/SACU.
- En outre, les syndicats nationaux devraient renforcer la SATUC en tant que mécanisme régional reliant les centrales syndicales nationales d'Afrique australe, ce qui donnerait à la Namibie une meilleure voix.

d. Développer un cadre générique pour une campagne populaire de sensibilisation sur la ZLECAF parmi les travailleurs en Namibie et ses défis en matière d'emploi et de protection des droits du travail.



Ce que l'on peut faire

- Organiser un atelier proposant des sessions complètes et interactives visant à responsabiliser les participants syndicaux
- Soutenir des activités de formation plus conventionnelles telles que des ateliers sur des aspects spécifiques du dialogue social (lobby, genre, etc.)
- Exiger le pluralisme syndical qui permettrait une participation active à la prise de décision des politiques publiques dans un certain nombre de forums tripartites réunissant les travailleurs, le gouvernement et les entreprises pour tenter de parvenir à un accord sur les politiques industrielles et du travail.



- Plaidoyer pour l'attachement d'une charte sociale au protocole du marché commun de la ZLECAF. La charte devrait inclure des paragraphes sur le travail décent, les marchés du travail, l'emploi décent, la création d'emplois et d'autres questions socio-économiques, qui contribueraient activement au développement inclusif et durable en Namibie et dans d'autres États parties de la région.

e. Développer la capacité d'analyser les impacts connus et prévisibles de la ZLECAF sur la croissance économique et la création d'emplois



Ce que l'on peut faire

- Création du programme de renforcement des capacités et des compétences de la chaîne de valeur
- Recherche active et formation dans l'élaboration des politiques nationales de l'emploi. Les syndicats devraient mener leur propre suivi et analyse au niveau national pour s'assurer que le pays est sur la bonne voie pour remplir ses engagements.
- Inclusion de la libéralisation du commerce dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté avec la reconnaissance de son importance pour les moyens de subsistance et des impacts et avantages différenciés selon le sexe pour ceux qui sont directement et indirectement impliqués dans le secteur ;
- Recherche approfondie sensible au genre sur l'impact différentiel des pratiques actuelles et des changements techniques sur la vie des femmes et des hommes dans les secteurs de libéralisation du commerce ciblés.

f. Faire face aux travailleurs précaires



Ce que l'on peut faire

- S'engager dans des recherches efficaces sur tous les problèmes émergents du travail, par exemple sur le niveau de précarité sur le marché du travail émergent. Cela implique des enquêtes périodiques auprès des citoyens, un engagement dans les médias sociaux, un engagement fréquent dans les médias de masse. Ils doivent utiliser les nouvelles technologies pour l'organisation des travailleurs. Il est nécessaire de comprendre ce qui se passe et de construire un agenda défini avec ces travailleurs.
- Les syndicats devraient être proactifs dans l'élaboration des politiques publiques sur l'industrialisation durable en examinant les dimensions économiques, environnementales et sociales des diverses formes de travail afin de se prémunir contre l'aggravation des inégalités.
- Le dialogue social est nécessaire pour garantir que le libre-échange ne porte atteinte ni aux conditions de travail ni aux normes de service. Les syndicats devraient s'engager en permanence dans la négociation collective et le dialogue social. La négociation collective devrait être renforcée et la participation des travailleurs et de leurs syndicats encouragée dans les processus de négociation d'une transition juste qui s'étendent aux entreprises et aux secteurs
- Les syndicats doivent également jouer un rôle en veillant à ce que les travailleurs ruraux et informels soient à la table des négociations commerciales.
- L'éducation formelle, la formation, le recyclage et l'apprentissage tout au long de la vie devraient être encouragés pour les travailleurs, leurs familles et leurs communautés

